Respecter ses engagements

# Le discours du budget de 2005

Le ministre des Finances
l'honorable Ralph Goodale, c.p., député

le 23 février 2005

Canada

Respecter ses engagements

# Le discours du budget de 2005

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2005)
**Tous droits réservés**
Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.
On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.
Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca
*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-23/2005-1F
ISBN 0-662-79164-9

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la préparation du budget fédéral de 2005, que ce soient les multiples organisations et groupes professionnels qui ont soumis des présentations ou des Canadiennes et des Canadiens de tous les coins du pays qui nous ont transmis leurs lettres et leurs idées.

Leur contribution, leurs conseils et leurs préoccupations ont aidé à façonner le budget que je dépose aujourd'hui. Je veux aussi remercier tous les députés de cette chambre de leurs avis et de leurs points de vue. J'aimerais particulièrement souligner la forte représentation d'un certain nombre de comités du caucus du gouvernement et la contribution des critiques de l'Opposition en matière de finances, notamment les députés de Medicine Hat, de Saint-Hyacinthe-Bagot et de Winnipeg-Nord.

## La capacité de faire changer les choses

Les événements récents ont rappelé à tous à quel point le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus interrelié. Il y a deux mois à peine, le peuple ukrainien a déclenché une « révolution orange » pacifique mais profonde. Il a manifesté pour obtenir des réformes démocratiques, pour ensuite exercer son droit de vote à l'occasion d'élections vraiment libres le 26 décembre.

Un de nos anciens premiers ministres, le très honorable John Turner, dirigeait une équipe de plus de 500 Canadiens bénévoles qui ont aidé à ce que tout se déroule dans la justice et le respect des lois. Nous tous, y compris des milliers de Canadiens d'origine ukrainienne, sommes fiers du rôle que le Canada a pu jouer à un point tournant dans l'histoire de ce grand pays qui est si loin de nous.

Malheureusement, le jour même où les Ukrainiens prenaient part à ce scrutin, la tragédie du tsunami en Asie du Sud n'a pas tardé à assombrir cette date mémorable pour la démocratie.

Ce jour-là, un témoin oculaire s'est exprimé ainsi : « la mer s'est levée et a envahi la terre ».

Au fil des heures et des jours, le nombre de victimes a augmenté, les dommages se sont accrus et c'est avec douleur que nous avons constaté toute l'ampleur de cette tragédie.

Les Canadiens n'ont pas tardé à réagir en faisant preuve d'une générosité remarquable. Leurs actions ont été le reflet du caractère de notre pays. De jeunes enfants ont fait du porte à porte dans leur quartier. Des citoyens de toutes les provinces et de tous les territoires ont fait des dons, grands et petits, pour venir en aide à des gens qu'ils ne connaissaient pas, dans des pays qu'ils ne visiteront peut-être jamais.

Les organismes d'aide aux sinistrés et différents groupes religieux ont mobilisé des ressources et traduit de nobles intentions en secours concrets sur le terrain. Nous félicitons tous les bénévoles de chacun de ces organismes qui, en faisant tant de bien à l'étranger, ont fait honneur aux valeurs que nous chérissons.

Le budget d'aujourd'hui confirme, comme promis, la contribution totale de 425 millions de dollars du Canada pour l'aide aux sinistrés du tsunami, comme les Canadiens sont en droit de s'y attendre.

Au cours des deux premiers mois de l'année, le Canada a également appuyé la tenue d'élections dans des conditions difficiles en Irak et auprès des Palestiniens. Nous avons poursuivi nos missions humanitaires, notamment en Haïti et en Afrique. Nous avons aidé à maintenir la paix en Afghanistan et au Kosovo. Nous avons accordé aux pays les plus pauvres de la planète un allégement plus généreux de leur dette et les ressources nécessaires pour enrayer la polio.

De tels gestes contribuent à faire changer les choses. Ils permettent de cristalliser les valeurs canadiennes à l'échelle mondiale.

Tous ces faits de l'actualité internationale des dernières semaines nous rappellent non seulement que, dans ce monde, nous sommes tous *liés les uns aux autres*, mais aussi que nous avons des *responsabilités* envers le reste du monde. De toute évidence, le Canada a un rôle spécial à jouer et une contribution unique à faire. Mais nous savons aussi que nous pouvons jouer ce rôle à l'étranger seulement si notre situation intérieure est solide et sûre.

C'est pourquoi, l'été dernier, nous avons lancé un programme ambitieux axé sur l'avenir du Canada afin de poursuivre nos succès financiers sans précédent, d'investir dans nos gens, de bâtir une économie plus productive et plus viable sur le plan de l'environnement, et d'affermir le rôle du Canada sur la scène internationale.

La mise en œuvre de ce programme a été soigneusement échelonnée sur les cinq prochaines années, sachant (et cela, les Canadiens le comprennent parfaitement) que l'ensemble de nos ambitions ne peuvent pas être pleinement satisfaites en une seule année. Or, chaque fois que l'occasion se présentera, les Canadiens s'attendront à ce que nous prenions des mesures importantes pour respecter nos engagements. Et c'est exactement ce que fait ce budget!

Par souci d'intégralité et de transparence, et puisque bon nombre des obligations de programmes les plus récentes et les plus importantes (comme celles enchâssées dans les ententes fédérales-provinciales-territoriales) se traduisent par des engagements sur cinq ans ou plus, le cadre de ce budget couvre en fait cinq années, plutôt que deux, comme c'est habituellement le cas.

## Une saine gestion financière

Pour respecter nos engagements, nous devons d'abord exercer sans relâche une saine gestion financière et chercher à présenter des budgets équilibrés ou excédentaires, année après année.

Il ne s'agit pas seulement d'une saine gestion économique, mais aussi du gros bon sens. Cette approche engendre la rigueur nécessaire pour vivre selon nos moyens, au lieu de dépenser comme bon nous semble. Elle fait en sorte que les décisions d'aujourd'hui ne deviendront pas les dettes de nos enfants.

Dans cet esprit, je suis heureux d'annoncer que, pour l'exercice 2004-2005, le Canada enregistrera son huitième budget équilibré de suite. Il s'agit de la plus longue série d'excédents successifs depuis le début de la Confédération. Et nous prévoyons qu'elle va se poursuivre.

Pour maintenir l'équilibre budgétaire, nous allons continuer de prévoir une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars par année. Nous allons aussi intégrer une mesure de prudence économique supplémentaire transparente à notre planification budgétaire.

Si cette mesure supplémentaire de prudence n'est pas requise au cours d'une année donnée pour préserver l'équilibre budgétaire, elle sera investie dans les programmes et les services que les Canadiens considèrent comme leurs priorités. Si la réserve pour éventualités n'est pas requise pour traiter les imprévus, elle servira à rembourser la dette.

La réduction de la dette n'est pas quelque chose que nous faisons pour plaire aux économistes. Nous le faisons dans l'intérêt des Canadiens. La réduction de la dette, de façon raisonnable et mesurée, diminue beaucoup le fardeau des générations futures. Elle permet d'économiser des milliards de dollars en frais de service de la dette. Elle rend possibles une cote de crédit triple A, l'abaissement des taux d'intérêt et le relèvement du niveau de vie. Elle permet au Canada de se préparer à surmonter les pressions inévitables engendrées par le vieillissement de la population.

Par dessus tout, c'est ce que la grande majorité des Canadiens considèrent comme étant la bonne chose à faire.

C'est pourquoi, depuis le rétablissement de l'équilibre budgétaire en 1997-1998, nous avons réduit la dette fédérale de plus de 60 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par des économies supérieures à 3 milliards de dollars par année pour les Canadiens. Il ne s'agit pas d'économies dégagées pendant un ou deux ans. Il s'agit d'argent sonnant que nous épargnons année après année.

Il n'est jamais facile de respecter l'engagement à exercer une saine gestion financière, et la tâche n'est jamais terminée. Ce n'est pas une chose que l'on peut faire une seule fois, ou seulement pendant un certain temps, pour ensuite la mettre de côté. Un tel engagement exige l'application uniforme et constante d'une discipline rigoureuse et de la vigilance, tant lorsqu'il s'agit d'équilibrer les comptes de l'ensemble du gouvernement que lorsqu'il faut déterminer la façon d'assurer la prestation des programmes et des services.

Dans cette optique, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Comité d'examen des dépenses du Cabinet. Ce comité a pour objectif de s'assurer que chaque dollar dépensé soit un dollar bien dépensé, en tenant compte des besoins d'aujourd'hui et de demain, au lieu de s'en tenir aux habitudes d'autrefois.

Sous la direction habile de mon collègue, le ministre du Revenu national, le Comité a scruté chaque poste de dépenses du gouvernement. Son but consistait à trouver 12 milliards de dollars de dépenses existantes pour des priorités peu élevées et les réaffecter à des priorités plus importantes au cours des cinq prochaines années. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que le Comité a déjà recensé près de 11 milliards de dollars de ces économies, lesquelles sont intégrées au présent budget. Cette somme sera entièrement réinvestie dans des programmes et des services fédéraux fondamentaux qui comptent vraiment pour les Canadiens.

De plus, bien que tous les ministères aient participé à cet effort, et je les remercie tous, permettez-moi de souligner la contribution des employés du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux à cet exercice du Comité d'examen des dépenses. Ils ont été à la hauteur des attentes et ont contribué de façon exceptionnelle au succès de cette démarche. J'applaudis leur esprit novateur et leur professionnalisme.

L'examen des dépenses a porté ses fruits. Nous devons maintenant faire en sorte qu'il soit intégré au cœur même et à la culture du gouvernement. Pour que ce travail soit bien fait, il doit l'être de façon soutenue. Nous ferons donc de l'examen des dépenses un volet permanent et sans cesse renouvelé d'une saine gouvernance.

## Prévisions économiques et financières

Faisons maintenant un survol de l'économie canadienne.

À l'aube de 2005, le Canada se retrouve dans une position enviable, fort d'une situation économique que les autres pays industrialisés du Groupe des Sept (G-7) ne peuvent que lui envier. À l'échelle du G-7, depuis qu'il a équilibré son budget en 1997, le Canada a réussi à obtenir le ratio de la dette au PIB le moins élevé, le meilleur taux de création d'emplois et la plus forte hausse du niveau de vie. En outre, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada est le seul pays du G-7 où un excédent budgétaire est prévu en 2005 et en 2006.

Cette performance et ces réalisations nous montrent que nous sommes sur la bonne voie et que nous appliquons les bonnes politiques. Mais notre objectif n'est pas de mériter le droit de nous vanter en termes de statistiques. Notre objectif consiste à utiliser les fruits de notre réussite pour préparer les réalisations de demain, à employer les dividendes de notre force économique et financière pour continuer à bâtir une société de premier plan où tous jouissent d'une qualité de vie enviable.

Voilà l'essentiel de l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens lors de l'élection de juin 2004.

En 2004, notre économie a poursuivi son expansion vigoureuse. Pour établir les projections économiques du gouvernement pour les prochaines années, nous avons à nouveau consulté des économistes et des prévisionnistes chevronnés du secteur privé. D'après nos consultations, le taux moyen de croissance réelle pour 2005, selon le secteur privé, s'établit à 2,9 %.

Pour 2006, l'an prochain, la moyenne des prévisions du secteur privé fait état d'une croissance de 3,1 %.

Grâce à cette croissance prévue et à notre engagement ferme de présenter des budgets équilibrés ou excédentaires, le Canada continuera de bénéficier d'une situation financière favorable.

La poursuite de nos succès économiques est certes encourageante. Mais ce succès a également engendré des défis qui lui sont propres, y compris la forte appréciation du dollar canadien. Jusqu'ici, les entreprises canadiennes se sont remarquablement bien adaptées à la hausse de notre monnaie. Il ne fait toutefois aucun doute que d'autres ajustements seront nécessaires, surtout en raison de la rapidité avec laquelle les taux de change ont évolué.

Le Canada est une nation commerçante, et 85 % de nos exportations sont acheminées vers les États-Unis.

Les deux boulets que sont le déficit budgétaire et le déficit de la balance courante aux État-Unis demeurent le principal risque qui pèse sur nos prévisions économiques et financières à moyen terme. La situation aux États-Unis pourrait entraîner une hausse des taux d'intérêt, ralentir l'expansion de l'économie des États-Unis et déprécier davantage le dollar américain. Chacun de ces facteurs pourrait avoir des conséquences négatives pour le Canada.

Lorsque nous envisageons l'avenir, nous devons être conscients de ces risques, sans qu'ils nous paralysent. Nous devons plutôt prévoir en conséquence et préserver la solidité de notre force financière pour mieux affronter ces risques, s'ils devaient se concrétiser.

## Respecter nos engagements

Par conséquent, grâce à des budgets systématiquement équilibrés, à une dette résolument en baisse, à des taux d'inflation et d'intérêt moins élevés et stables, à une cote de crédit triple A, aux meilleurs résultats financiers depuis 1867 et à la performance financière la plus éclatante du G-7, le gouvernement tiendra parole.

Pour les soins de santé et la péréquation. Pour les villes et les collectivités. Pour les enfants et les aînés. Les personnes handicapées et leurs aidants naturels. Les Autochtones. L'environnement. Les Forces canadiennes et la place du Canada dans le monde. Le gouvernement tiendra parole.

## Les soins de santé et la péréquation

Nous n'avons pas tardé à le faire. En septembre dernier, nous avons conclu avec les premiers ministres des provinces et des territoires du Canada une entente unanime, à long terme, de 41 milliards de dollars sur les soins de santé, qui prévoit une contribution fédérale prévisible et croissante pour instaurer des changements concrets et réellement modifier les choses.

Grâce à cette entente, les transferts fédéraux en espèces aux provinces et aux territoires pour la santé vont augmenter, passant de 16,3 milliards de dollars cette année à 19,6 milliards l'an prochain. Par la suite, les transferts en espèces vont progresser de 6 % par année, pour s'établir à 30,5 milliards de dollars en 2013-2014.

Nous avons donc atteint et dépassé chacun des objectifs financiers établis par la Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada, et nous avons entièrement respecté les engagements que nous avons pris à l'endroit des Canadiens, l'été dernier, sur la santé.

En disposant de ressources financières du fédéral plus importantes que jamais et, comme il a été convenu, en rendant compte régulièrement aux citoyens des progrès réalisés, nous pouvons maintenant nous concentrer pleinement sur l'amélioration de notre système de soins de santé en réduisant les temps d'attente, en augmentant le nombre de professionnels de la santé et en se procurant plus d'équipement, en améliorant les soins primaires et les soins à domicile, en stimulant la recherche et l'innovation et en améliorant l'état de santé et le bien-être du public.

L'entente sur les soins de santé aborde également les défis uniques que soulève la prestation des soins de santé dans le Nord et prend des mesures importantes pour améliorer l'état de santé des Autochtones.

De plus, en octobre dernier, nous avons instauré un nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires, qui prévoit l'injection de 33 milliards de dollars de plus sur 10 ans, grâce à des moyens financiers et à un niveau de prévisibilité plus importants que jamais et avec l'aide d'un groupe d'experts chargé de fournir des conseils sur la répartition des crédits entre les provinces.

Ensemble, l'engagement visant les soins de santé et celui au titre de la péréquation, nous permettront de verser près de 75 milliards de dollars de plus aux provinces et aux territoires au cours des 10 prochaines années. Mais ce n'est là qu'une partie de notre engagement.

## Les villes et les collectivités

Ce sont dans les villes et les collectivités du Canada que la plupart des Canadiens vivent, travaillent, élèvent leurs enfants et veulent prendre leur retraite dans la dignité et la sécurité. Elles sont des générateurs de croissance, de création d'emplois et d'innovations et des foyers pour les arts, la culture et l'apprentissage.

Les municipalités constituent surtout le palier de gouvernement le plus près des Canadiens. Elles traitent de questions fondamentales qui touchent la vie des gens chaque jour. Cela étant, le premier ministre a proposé un nouveau pacte pour les villes et les collectivités fondé sur un ensemble de principes : assurer un nouveau soutien financier fiable à long terme, garantir l'équité entre les régions et entre les collectivités de toutes tailles, respecter les compétences des provinces, fixer des objectifs communs, et communiquer les résultats aux Canadiens.

Dans le budget de mars 2004, nous avons franchi une étape importante en accordant un remboursement intégral aux municipalités pour la taxe sur les produits et services (TPS), soit un investissement fédéral de 7 milliards de dollars sur 10 ans dans les administrations locales. Mais ce n'était là qu'un début, et nous nous sommes engagés à faire plus. Avec ce budget, nous tenons parole.

À compter de 2005-2006, le gouvernement du Canada partagera avec les municipalités une portion des revenus tirés de la taxe d'accise fédérale sur l'essence pour contribuer au financement des infrastructures locales viables sur le plan écologique.

Notre engagement consistait à transférer un total de 5 milliards de dollars sur cinq ans en versant d'abord 1 cent par litre d'essence, soit 400 millions de dollars au cours de la prochaine année. Nous ferons mieux encore en versant d'abord non pas 400 millions, mais bien 600 millions de dollars, et ce montant augmentera, comme prévu, pour atteindre 2 milliards de dollars, ou 5 cents par litre d'essence, en 2009-2010, et se maintiendra indéfiniment à ce niveau par la suite!

Pour s'assurer que de nouveaux avantages puissent atteindre littéralement la porte de chaque famille canadienne, nous voulons que le remboursement de la TPS et le partage de revenus tirés de la taxe sur l'essence soient effectivement un soutien qui va en augmentant. Nous voulons que ce soutien s'ajoute à celui que les administrations provinciales et municipales pourraient prévoir, et non le remplacer.

De son côté, le gouvernement du Canada ne verra pas les nouveaux transferts de revenus comme un remplacement aux trois programmes d'infrastructure existants. Ils s'y ajouteront.

Par conséquent, à mesure que nos programmes d'infrastructure municipale et rurale, stratégique et frontalière viendront à échéance, comme prévu au cours des prochaines années, nous avons fermement l'intention de les renouveler et de les prolonger. Ceci s'applique aussi aux initiatives en matière de logement.

Le nouveau pacte est une reconnaissance du rôle clé que jouent les municipalités dans la *vie* nationale et une intention de faire en sorte qu'elles aient voix au chapitre des *politiques* nationales. Et c'est exactement le genre de nouvelle relation que le gouvernement est en train d'établir.

Le mois dernier, à Regina, j'ai eu le privilège de rencontrer des élus municipaux de partout au pays dans le cadre de mes consultations prébudgétaires officielles. Ces rencontres doivent faire partie de façon définitive de la préparation du budget fédéral, et elles le seront dorénavant.

## Les enfants

Il n'est pas d'engagements plus importants que ceux que nous prenons à l'égard de nos enfants. En leur permettant de prendre un bon départ dès les premières années de la vie, nous pouvons leur donner des chances égales de réussite, leur inspirer confiance, leur inculquer les compétences dont ils auront besoin dans la vie, stimuler leur ambition et leur permettre de se dépasser.

L'été dernier, nous nous sommes engagés à travailler avec les provinces et les territoires pour jeter les bases d'une initiative nationale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui soit de qualité, d'universalité inclusive, accessible et axée sur le développement.

Le budget d'aujourd'hui nous permet de respecter notre engagement.

D'autres éléments importants, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le programme d'aide préscolaire et le Cadre multilatéral de 2003, sont déjà en place, et je suis heureux de confirmer que nous fournirons 5 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en place une initiative nationale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Et nous sommes conscients, tout comme nos partenaires provinciaux et territoriaux, que le soutien fédéral devra se poursuivre au-delà de ces premières années.

De ces 5 milliards de dollars, 100 millions seront consacrés aux défis particuliers que doivent relever les Premières nations sur les réserves.

## Les aînés

Autant le Canada reconnaît l'importance d'investir dans ses plus jeunes citoyens, autant il est conscient de l'énorme dette que nous avons envers nos aînés. Les membres de leur génération ont survécu à la Dépression, ils sont allés à la guerre pour assurer notre liberté, et ils ont bâti le Canada d'aujourd'hui.

Pour combler leurs besoins changeants, ce budget prévoit des investissements importants dans toute la gamme de programmes destinés aux aînés – des soins de santé à la sécurité du revenu, et de l'épargne-retraite au soutien des aidants naturels. Notre but est de rehausser la qualité de vie de tous les aînés, et surtout ceux dont les ressources sont les plus limitées.

Le Supplément de revenu garanti (SRG) procure aux aînés à faible revenu une prestation entièrement indexée qui garantit un revenu de base tout au long de la retraite.

L'été dernier, nous nous sommes engagés à hausser les prestations du SRG au cours des cinq prochaines années. Non seulement respectons-nous notre engagement aujourd'hui, mais nous ferons encore mieux.

Nous allons investir 2,7 milliards de dollars, et les améliorations promises seront entièrement en place dans moins de deux ans, plutôt que d'ici cinq ans. C'est ainsi que 1,6 million d'aînés, dont la nette majorité sont des femmes, vont en bénéficier. Le montant maximal du SRG sera haussé de plus de 400 $ par année pour un aîné célibataire et de près de 700 $ pour un couple.

Nous allons aussi augmenter notre soutien à un mécanisme des plus efficaces, le programme Nouveaux Horizons, en doublant son budget pour le porter à 25 millions de dollars par année d'ici 2007-2008. Le budget prévoit également 13 millions de dollars sur cinq ans pour mettre sur pied le nouveau Secrétariat national des aînés, qui nous permettra de concentrer nos efforts pour relever les défis auxquels les aînés sont confrontés.

## Les aidants naturels et les personnes handicapées

De nos jours, beaucoup de familles d'un bout à l'autre du Canada ont de la difficulté à prendre soin d'un parent âgé ou d'un enfant adulte handicapé. Pour ces familles, les heures ne se comptent plus, leurs responsabilités sont lourdes, les exigences sont omniprésentes et les coûts sont élevés.

Dans le budget de 2004, nous avons permis aux aidants naturels d'obtenir un remboursement pouvant atteindre 5 000 $ pour les frais médicaux et les dépenses liées à une incapacité. Le budget d'aujourd'hui va plus loin. Je suis heureux d'annoncer que nous allons doubler ce montant, pour le porter à 10 000 $ dès l'année d'imposition *en cours*.

Je tiens également à souligner la parution récente du rapport du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales visant les personnes handicapées. Dirigé de main de maître par Sherri Torjman, du Caledon Institute of Social Policy, et Robert Brown, ex-président de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, le Comité a fourni des conseils bien éclairés et réfléchis.

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que nous allons donner suite à presque toutes les recommandations du Comité afin d'aider les personnes handicapées à être plus autonomes et d'éliminer les obstacles à leur participation plus entière à la collectivité canadienne.

Par exemple, à compter de cette année, le montant de la Prestation pour enfants handicapés passera de moins de 1 700 $ à 2 000 $. Grâce à cette mesure et à d'autres améliorations du régime fiscal proposées dans le rapport du Comité, le montant du soutien fédéral pour les familles à revenu faible et modeste ayant des enfants avec une déficience sera cinq fois plus élevé qu'il ne l'était au début de la décennie.

## Les Autochtones

Pendant trop longtemps et à trop d'égards, les peuples autochtones du Canada, les premiers habitants du pays, ont été les derniers à pouvoir exploiter les possibilités qu'offre ce pays. Le gouvernement du Canada s'engage à bâtir une nouvelle relation, une relation reposant sur le partenariat et le respect, et fondée sur l'autonomie économique.

Nous poursuivons énergiquement cet objectif par l'entremise de la Table ronde Canada-Autochtones. De concert avec les dirigeants autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, les ministres fédéraux examinent des façons de réaliser des progrès dans des domaines importants comme la santé, l'apprentissage permanent, le logement, les débouchés économiques, le règlement des revendications territoriales et la reddition de comptes.

Cette démarche, qui a débuté le printemps dernier par une réunion à Ottawa de dirigeants fédéraux et autochtones de partout au pays, se terminera par une rencontre des premiers ministres qui se tiendra à l'automne de 2005. Nous comptons sur les résultats de cette réunion pour en arriver à combler les écarts inacceptables entre les Autochtones et les autres Canadiens.

Cependant, deux dossiers précis pourraient bien retenir l'attention au cours des prochains mois.

L'un d'eux est le processus accéléré et recentré de guérison destiné aux victimes d'abus subis dans les pensionnats autochtones. L'autre est l'effort de transformation en faveur de l'apprentissage et de l'acquisition de connaissances par les jeunes Autochtones, non pas en les détournant de leurs traditions ou des sages conseils de leurs aînés, mais plutôt en associant fièrement cet héritage à une solide éducation ancrée dans le XXI$^{e}$ siècle.

C'est pourquoi nous augmentons notre appui à la Fondation autochtone de guérison et à la Fondation nationale des réalisations autochtones pour investir sans délai dans ces priorités essentielles.

Nous allons investir aussi immédiatement dans l'apprentissage des jeunes enfants, dans l'éducation spéciale, dans les services aux enfants et aux familles sur les réserves et dans l'amélioration du logement afin de stimuler l'entreprise autochtone et les emplois dans le secteur du logement sous une direction et un contrôle plus efficaces de la part des Autochtones.

Nous fournirons également une aide financière pour continuer à refaçonner la relation du Canada avec la collectivité des Métis et pour mettre sur pied le Secrétariat des Inuit promis par le premier ministre.

## Accroître la productivité

La capacité d'un pays à prospérer repose sur deux ingrédients essentiels : l'expansion constante de la main-d'œuvre et l'accroissement continu de la productivité. À ce titre, le Canada doit relever des défis particuliers.

Notre population vieillit. Les baby-boomers partiront bientôt à la retraite, et la génération de travailleurs et de contribuables qui les suivra sera beaucoup moins nombreuse. Nous ne pouvons plus compter sur la croissance automatique de la population active.

Et malgré l'augmentation de notre productivité, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers, surtout avec l'appréciation récente de notre dollar.

Voici donc ce qui nous attend. Nous devons viser la main-d'œuvre la plus inclusive qui soit, afin d'atténuer l'incidence du changement démographique. Nous devons inciter la population active à acquérir le plus de connaissances et de compétences possible, de manière à vaincre la concurrence de l'étranger et à s'adapter à une ère en pleine évolution.

Nous devons développer et mettre à profit les fruits de la science et de la technologie, ainsi que les machines et le matériel les plus modernes qui soient.

Nous avons besoin de systèmes réglementaires efficaces, d'une infrastructure publique de grande qualité et d'un régime fiscal concurrentiel.

Tous ces éléments sont au cœur de notre réussite au sein de l'économie mondiale, et ils nous indiquent la voie à suivre.

Pour ce qui est du caractère inclusif de la main-d'œuvre, j'ai déjà souligné l'importance cruciale des Canadiens autochtones. Un nombre croissant de jeunes Autochtones compétents et confiants pourraient contribuer, de façon importante, à la productivité future de notre pays.

De même, pour des raisons de productivité et d'équilibre social, le Canada doit intéresser et maintenir en poste des immigrants compétents et veiller à ce qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel dans notre société.

Dans cet esprit, nos deux plus récents budgets prévoyaient des investissements importants pour appuyer la formation linguistique et faire progresser la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger. Nous ajoutons à cela en investissant 75 millions de dollars sur cinq ans, aux termes de l'accord sur les soins de santé, afin d'accélérer l'intégration des professionnels de la santé formés à l'étranger.

Dans les trois dernières années, le Canada a accueilli en moyenne 220 000 immigrants par année, un niveau entièrement conforme à nos politiques et à nos engagements dans ces domaines. Nous savons, toutefois, que ces arrivées massives imposent un lourd fardeau aux services d'établissement et d'intégration des immigrants partout au pays. Afin d'alléger ce fardeau, nous investirons 300 millions de plus dans les cinq prochaines années.

L'intégration de la main-d'œuvre est également facilitée par le succès de l'initiative sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, grâce à laquelle les jeunes parents ont l'assurance que leurs enfants obtiennent les soins de qualité et le développement qu'ils veulent et auxquels ils s'attendent.

Pour ce qui est des compétences, nous allons engager un montant supplémentaire de 125 millions de dollars sur trois ans pour accroître l'efficacité de la Stratégie des compétences en milieu de travail. De plus, nous allons augmenter le soutien accordé aux initiatives nationales d'alphabétisation.

Afin de bâtir une économie productive qui permettra de multiplier les débouchés, de créer de bons emplois bien payés et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens, à la fois dans les secteurs urbains et ruraux du Canada, nous devons continuer à investir dans les nouvelles idées et dans l'innovation, et les gens qui les produisent.

Pour ce faire, nous avons investi plus de 11 milliards de dollars dans les huit dernières années et créé un milieu de recherche de classe mondiale au Canada, y compris des universités qui figurent parmi les meilleures au monde et qui peuvent compter sur des facultés de premier plan et sur du matériel de pointe.

Nous avons également misé sur la commercialisation, et nous avons élargi l'accès au capital de risque, si essentiel pour que les Canadiens puissent récolter les résultats de la recherche effectuée au Canada.

Pour soutenir l'impulsion créée par nos investissements dans la science, mettre au point les technologies habilitantes de l'avenir et conserver notre avance sur le plan de la recherche financée par le secteur public parmi les pays du G-7, ce budget prévoit un montant supplémentaire de 1 milliard de dollars.

Nous allons augmenter notamment le financement de nos conseils subventionnaires et celui des coûts indirects de la recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Une partie de la solution au défi de la productivité consiste aussi à investir dans l'infrastructure publique, y compris dans nos villes et aux principaux postes frontaliers, comme celui de Windsor-Detroit, qui constitue probablement la plaque tournante la plus importante du commerce transfrontalier au monde, et dans les nouveaux points d'entrée névralgiques des échanges commerciaux comme ceux qui longent la côte du Pacifique.

Pour accroître la productivité, nous devons aussi maintenir notre ferme engagement de saine gestion financière, d'ouverture du commerce intérieur et extérieur, et d'amélioration des systèmes réglementaires (comme ceux qui régissent les services financiers). Le régime actuel de réglementation des valeurs mobilières, tous en conviennent, est coûteux et lourd. Notre gouvernement s'est engagé à collaborer avec les provinces, les territoires et le secteur privé pour établir un système plus simple et moins fragmenté.

Permettez-moi maintenant de parler de la fiscalité dans l'optique d'une plus grande productivité.

Nous avons réduit les impôts chaque année depuis l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 1997. Nous avons rétabli l'indexation intégrale de l'impôt sur le revenu, abaissé les taux d'imposition et haussé le montant que les Canadiens peuvent gagner à l'abri de l'impôt. Dans l'ensemble, pour une famille avec deux enfants dont le revenu se situe à 60 000 $, nos mesures vont entraîner en 2005, une économie d'impôt de près de 2 000 $, soit plus de 35 %.

J'annonce aujourd'hui une série de nouvelles mesures d'allégement fiscal pour les contribuables, surtout les Canadiens à revenu faible et modeste, comme la Chambre l'a particulièrement recommandé l'automne dernier.

D'abord, pour hausser le montant du revenu que les Canadiens peuvent gagner en franchise d'impôt, nous allons augmenter progressivement, à compter de 2006, le « montant personnel de base » jusqu'à 10 000 $ d'ici 2009. Une fois entièrement mise en œuvre, cette mesure permettra à plus de 860 000 contribuables canadiens aux revenus les plus faibles, dont près de 250 000 sont des aînés, de ne plus payer d'impôt.

Ensuite, pour aider les Canadiennes et les Canadiens à épargner en prévision de leur retraite, nous allons relever les plafonds de cotisation aux régimes de pension agréés et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) à 22 000 $ d'ici 2009 et 2010, respectivement. Cette mesure profitera surtout aux entrepreneurs, aux travailleurs autonomes et aux propriétaires de petite entreprise.

À l'heure actuelle, les REER et les régimes de pension sont assujettis à un plafond de 30 % applicable aux placements en biens étrangers. Afin d'élargir l'horizon d'investissement des Canadiens, de diversifier leurs placements et de solidifier l'assise de leur avenir financier, nous abolissons dès maintenant ce plafond.

Pour soutenir la croissance qui entraîne notre économie et nous permet de satisfaire les besoins de notre société, nous avons aussi besoin d'un régime concurrentiel d'imposition des sociétés pour attirer ici les investissements qui stimulent la croissance et créent de bons emplois bien payés pour les travailleurs canadiens.

Ces dernières années, nous avons procuré aux entreprises canadiennes un avantage modeste, quoique stratégique, sur le plan des taux d'imposition en comparaison de ceux des États-Unis. Pendant cette période, le secteur privé au Canada a créé plus d'un million d'emplois. Des réductions récentes des impôts aux États-Unis feront toutefois diminuer graduellement notre avantage.

Pour le maintenir, le gouvernement propose dans ce budget de réduire de 2 points de pourcentage le taux législatif de l'impôt des sociétés et de le ramener de 21 % à 19 % d'ici 2010. Nous proposons également l'élimination de la surtaxe des sociétés qui avait été instaurée en 1987 pour réduire le déficit. Ces mesures aideront toutes les sociétés canadiennes, surtout les petites et moyennes entreprises.

Nous allons continuer de collaborer avec des associations d'affaires, comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, pour déterminer la façon de créer un environnement qui favorisera une plus forte productivité, y compris l'augmentation constante du nombre de femmes entrepreneurs.

Les dirigeants d'entreprises canadiennes nous ont aussi fait observer que les taux d'amortissement prévus dans le régime fiscal doivent être revus pour mieux refléter la durée de vie utile du matériel. Nous sommes d'accord.

En nous appuyant sur les mesures budgétaires de l'an dernier, nous annonçons d'autres rajustements de la déduction pour amortissement accordée pour certains biens. Des taux d'amortissement appropriés inciteront les sociétés à investir davantage, ce qui stimulera la productivité et la compétitivité de notre économie.

Même si la « durée de vie utile » est le critère courant de détermination des taux d'amortissement, ce budget fait une exception environnementale à la règle.

Nous allons inciter les sociétés à investir dans du matériel de production d'énergie efficiente et renouvelable. En particulier, nous porterons de 30 % à 50 % le taux auquel une déduction pour amortissement de ces technologies environnementales peut être demandée pour du matériel acheté dans les sept prochaines années, et nous allons allonger la liste des biens admissibles.

## Un Canada plus vert et plus viable

Il s'agit là d'un exemple modeste, mais important, de politique économique au service d'objectifs environnementaux. Mais nous devons en faire davantage!

Les Canadiens veulent que nous fassions la preuve que les saines politiques économiques vont de pair avec les saines politiques environnementales. Ils ne veulent pas choisir l'un au détriment de l'autre. Ils veulent les deux, et ils n'attendent rien de moins de leurs dirigeants politiques.

Notre grand défi, et notre nette responsabilité première, consiste à faire preuve, sur le plan de la protection et de l'amélioration de l'environnement, de la même lucidité, d'une détermination comparable et de la même volonté de fer qui nous ont permis d'assainir les finances publiques. Les Canadiens ne veulent pas hypothéquer l'avenir de leurs enfants, et ils ne veulent pas laisser en héritage une lourde dette environnementale à la prochaine génération.

Le changement climatique représente un défi multidimensionnel. Nous devons donc mettre à profit tout l'éventail des instruments stratégiques dont nous disposons. C'est précisément ce que nous faisons dans ce budget.

Nous instaurons de nouveaux mécanismes de marchés, proposons de nouvelles mesures fiscales, créons des mesures incitatives pour les entreprises et les consommateurs, stimulons l'innovation, et proposons des mesures réglementaires et volontaires.

Ce sont les outils dont nous disposons, et nous allons tous les utiliser. Forts du succès de notre examen des dépenses, nous annonçons également, dans ce budget, un examen de tous les programmes existants en matière de changement climatique, pour réévaluer et rediriger les fonds vers les mesures les plus efficaces.

Dans l'ensemble, nous consacrerons au minimum 4 milliards de dollars sur cinq ans au changement climatique, sans compter nos engagements à l'égard d'une infrastructure publique écologique.

Plus particulièrement, nous créons le Fonds éco-net, qui misera sur les forces du marché et les effets de la concurrence pour financer les projets écologiques les plus économiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce fonds nous permettra d'investir dans des projets environnementaux de qualité, d'établir un marché qui favorise la négociation intérieure de crédits pour la réduction d'émissions, et d'exercer un effet catalyseur sur le développement et l'application de la technologie.

Le Fonds éco-net sera doté d'un capital initial de 1 milliard de dollars.

Bon nombre de projets relatifs au changement climatique seront réalisés plus efficacement au moyen d'investissements propres à certains projets de la part du gouvernement du Canada, et des administrations provinciales et territoriales. Afin de faciliter ce processus, nous allons créer un Fonds du partenariat. Avec une dotation initiale de 250 millions de dollars, ce fonds pourrait éventuellement dépasser les 2 milliards, selon le calendrier des projets et l'ampleur de la réduction d'émissions qu'ils entraînent.

Le jumelage du Fonds éco-net et du Fonds du partenariat permettra de réaliser des projets de grande envergure qui entraîneront de grandes réductions des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, il suffit de mentionner les systèmes de captage, de collecte et de stockage de dioxyde de carbone, la technologie fondée sur le charbon épuré, l'utilisation à grande échelle des déchets de sites d'enfouissement aux fins de la production d'électricité, et l'amélioration du réseau d'interconnexion est-ouest.

Sur le plan des mesures fiscales, comme je l'ai déjà dit, nous avons instauré une exception environnementale aux règles de l'amortissement, de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre en accordant un traitement préférentiel au matériel de production d'électricité plus respectueux de l'environnement.

Nous allons aussi continuer de chercher d'autres moyens de mettre le régime fiscal au service des objectifs environnementaux.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour favoriser l'adoption de méthodes plus écologiques de production de l'électricité, nous quadruplons le programme Encouragement à la production d'énergie éolienne. Celui-ci créera assez d'énergie, sans aucune émission, pour alimenter un million de résidences canadiennes.

Nous instaurons aussi un nouveau programme Encouragement à la production d'énergie renouvelable, afin de favoriser l'utilisation d'autres sources d'énergie renouvelable, comme les petites installations hydroélectriques, la biomasse et les gaz d'enfouissement.

En outre, pour inciter les Canadiennes et les Canadiens à contribuer à une économie plus verte, je suis heureux d'annoncer que nous quadruplons notre programme ÉnerGuide pour la modernisation des maisons et des logements. Notre objectif consiste à accroître les économies d'énergie dans quelque 500 000 résidences de plus partout au pays.

La lutte contre le changement climatique offre de remarquables possibilités d'innovation, de développement de nouvelles technologies, et de création d'emplois. Ce budget consacre 200 millions de dollars sur cinq ans à une stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable, de sorte qu'en matière de technologies de l'environnement, le Canada soit le berceau de la prochaine génération des meilleures idées et innovations.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous devons aussi conclure des accords volontaires et, s'il le faut, adopter une réglementation des plus efficaces et appropriées. Le Canada *conclura* des arrangements dans le secteur du transport et avec les plus grands émetteurs industriels au pays.

À la grandeur de notre vaste territoire nordique, où la production et la consommation d'énergie sont profondément ancrées dans notre mode de vie, tous les Canadiens, le gouvernement, l'industrie et les citoyens, doivent avoir la conviction que la conservation, l'efficacité et l'innovation énergétiques (y compris l'utilisation accrue des carburants renouvelables et de remplacement) sont des traits distincts d'une société intelligente du XXI$^{e}$ siècle, et ils doivent en faire la preuve.

Aucun simple décret ne permettra de régler le problème du changement climatique. Il n'existe pas de solution à court terme. Pour lutter contre le changement climatique, notre gouvernement utilisera tous les moyens dont il dispose. Nous allons respecter nos engagements pour produire des résultats viables et à long terme, tout en maintenant la vigueur et la croissance de l'économie.

Nos responsabilités en matière d'environnement ne se limitent toutefois pas au dossier du changement climatique. Voilà pourquoi ce budget accorde 1 milliard de dollars de plus à d'autres priorités environnementales.

Cela commence par l'édification de collectivités fortes et viables sur le plan de l'environnement. Dans cette optique, j'annonce l'ajout de volets à notre nouveau pacte pour les villes et les collectivités.

D'abord, au moins la moitié des nouveaux revenus tirés de la taxe sur l'essence sera affectée à l'infrastructure durable.

Ensuite, en plus des revenus de la taxe sur l'essence, nous accordons un nouveau soutien d'une valeur de 300 millions de dollars aux Fonds municipaux verts afin de permettre l'avancement d'un plus grand nombre de projets environnementaux à l'échelle locale.

Enfin, la moitié des nouvelles sommes acheminées par l'entremise des Fonds municipaux verts seront consacrées à l'assainissement des friches industrielles.

Au-delà de nos villes et de nos collectivités, nous devons également adopter des mesures visant à préserver le patrimoine naturel incomparable qui nous a été légué par nos parents et nos grands-parents, et que nous sommes déterminés à protéger pour nos enfants.

Pour ce faire, ce budget soutient un certain nombre d'initiatives. Nous allons lancer la première étape du Plan d'action pour les océans. Nous allons augmenter les investissements dans nos parcs nationaux. Nous allons hausser le financement du Plan d'action des Grands Lacs. Nous allons contribuer à la lutte contre les espèces envahissantes. Et nous allons renforcer l'action de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, en sa qualité d'expert en matière d'environnement et d'agriculture.

## Le Canada dans le monde

Monsieur le Président, notre pays a été fondé sur certaines valeurs et convictions de base : le sens de l'équité et de la justice, l'esprit de partage, la compassion, la tolérance et l'inclusion, l'ouverture d'esprit et la générosité. Ces valeurs ont façonné notre caractère en tant que pays, et elles ont défini la place que nous occupons dans le monde.

Aujourd'hui, une nouvelle génération de jeunes Canadiens héritent de ces valeurs et en font le rayonnement à l'étranger. Les jeunes de cette génération sont fiers d'être Canadiens, mais ils se considèrent aussi comme des citoyens du monde et ils sont pleinement conscients de la responsabilité qui leur incombe à l'étranger. Une partie de cette responsabilité est illustrée par les efforts mondiaux d'amélioration de l'environnement, mais elle ne s'arrête pas là.

Dans un monde de plus en plus incertain, les Canadiens sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer et de la part de responsabilité qu'ils doivent assumer.

Les militaires canadiens sont reconnus et admirés depuis longtemps pour leur capacité de répondre aux crises internationales et de promouvoir la paix sur la scène mondiale. Notre responsabilité consiste nous assurer que leurs capacités correspondent aux exigences accrues d'une nouvelle ère. Ce rôle international évolue de concert avec notre nouvelle politique de sécurité nationale annoncée en avril dernier, et l'examen complet de la politique internationale que nous devons présenter sous peu.

Nous avons hâte d'annoncer les résultats de cet examen. Entre-temps, nous passerons à l'action dans plusieurs secteurs clés.

L'été dernier, le gouvernement s'est engagé à hausser l'effectif de ses forces régulières de 5 000 membres, et celui de ses réserves de 3 000 membres, une première étape importante vers la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la défense.

Je suis heureux de confirmer aujourd'hui que le gouvernement s'acquitte de cet engagement dans ce budget. En fait, nous irons encore beaucoup plus loin.

Dans les cinq prochaines années, nous fournirons à nos forces armées près de 13 milliards de dollars selon la comptabilité de caisse, l'augmentation la plus importante des 20 dernières années au chapitre du financement de la défense pour :

- les nouveaux membres de la force régulière et de ses nouvelles réserves;
- la durabilité opérationnelle;
- l'achat de matériel et d'équipement neufs avant et après les examens des politiques.

Cet investissement important dans nos forces armées signifie que nous serons mieux en mesure de nous acquitter de nos responsabilités à l'étranger, et de protéger nos citoyens au pays.

Or, il n'existe pas de rôle plus fondamental ni plus important pour un gouvernement que celui qui consiste à protéger ses citoyens. Dans les trois dernières années, notre gouvernement a investi plus de 8 milliards de dollars dans la sûreté et la sécurité des Canadiens.

Dans ce budget, nous consacrons 1,2 milliard de dollars de plus à des mesures relatives à la sécurité aérienne et maritime, aux questions frontalières, aux services de police, à la protection civile et à la capacité d'intervention.

Certains événements comme le tsunami sont imprévisibles, et leurs conséquences sont immédiates. D'autres problèmes sont à plus long terme, ils sont plus profondément ancrés, et leurs causes ainsi que leurs conséquences se mesurent sur plusieurs générations. La pauvreté en est un bon exemple.

Les Nations Unies ont établi un programme ambitieux qui consiste à réduire de moitié la pauvreté à l'échelle mondiale d'ici 2015. Pour que cet objectif soit atteint, le Canada s'est engagé, en 2002, à doubler son enveloppe de l'aide internationale d'ici 10 ans.

Jusqu'ici, nous avons progressé en ce sens une année à la fois. Je suis heureux de confirmer aujourd'hui un engagement pluriannuel conforme à notre promesse de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans à l'égard de l'aide internationale.

Il n'existe pas de besoins plus criants qu'en Afrique. À tous les égards, ce continent est en crise. Il est confronté à d'énormes difficultés économiques ainsi qu'à des problèmes de santé dont l'ampleur défie toute commune mesure. Chaque mois en Afrique, le SIDA et le paludisme font plus de 260 000 victimes, l'équivalent du tsunami.

Le Canada a pris l'initiative de mettre l'Afrique au cœur de l'ordre du jour mondial, quand il a organisé le Sommet du G-8 à Kananaskis, en Alberta, en 2002. Depuis, nous sommes demeurés étroitement associés à ce continent. J'ai le grand honneur de représenter les Canadiens au sein de la Commission pour l'Afrique, une initiative récente du Royaume-Uni qui repose sur les bases de l'effort canadien.

Pour illustrer notre engagement envers les personnes qui ont le plus besoin de notre aide, nous adoptons dans ce budget des mesures applicables à deux volets importants.

D'abord, nous versons 342 millions de dollars pour accélérer la lutte contre les maladies les plus dévastatrices de l'Afrique : le SIDA, la tuberculose, le paludisme et la polio.

Ensuite, nous renouvelons le leadership canadien sur la scène internationale en matière d'allégement de la dette. Grâce à des initiatives multilatérales et bilatérales, nous avons allégé le fardeau de la dette de pays pauvres qui ont de la difficulté à se relever – tout récemment Madagascar, l'Éthiopie, le Ghana et le Sénégal. Dans ce budget, nous consacrons 172 millions de dollars à une nouvelle initiative canadienne d'allégement de la dette et 34 millions aux pays les plus lourdement endettés.

## Conclusion

Monsieur le Président, derrière tous les mots et les chiffres du budget se profilent des décisions traduisant les orientations qui ont été établies et les engagements qui ont été pris. Ensemble, ces décisions contribuent à éclairer les pistes que nous suivons en tant que collectivité nationale.

Dans l'optique plus vaste de notre histoire, chaque génération a été confrontée à des défis imposants et elle a vécu des moments déterminants. Qu'il s'agisse de la création de notre pays, de la construction du chemin de fer, des guerres mondiales, des grandes politiques sociales de l'après-guerre, ou de l'élimination de nos jours de notre déficit, les Canadiennes et les Canadiens ont toujours su relever les défis qui se présentaient à eux.

Aujourd'hui, nous allons bâtir sur les fondations du passé – et dans l'intérêt de ceux et celles qui nous succéderont – non pas en *faisant* des promesses, mais plutôt en *tenant* nos promesses. En respectant nos engagements.

Et en fixant notre regard sur l'avenir, sur le cap que nous voulons maintenir et sur le pays que nous voulons bâtir.

Une économie compétitive et productive pour le XXI$^{e}$ siècle, fondée sur les connaissances et axée sur la technologie, les compétences et l'excellence pure et simple.

Une société inclusive et bienveillante au sein de laquelle le souci d'équité et l'égalité des chances constituent la mesure de nos progrès.

Un pays dont l'environnement est propre, un pays qui chérit son patrimoine naturel d'une extraordinaire richesse, et le préserve avec le plus grand soin.

Un peuple confiant, respecté et admiré à travers le monde.

C'est à cette vision qu'est voué ce budget, et c'est à cette cause que notre gouvernement se consacre.

Respecter ses engagements

# Le budget en bref de 2005

Le ministre des Finances
l'honorable Ralph Goodale, c.p., député

le 23 février 2005

Canada

Respecter ses engagements

# Le budget en bref de 2005

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2005)**
**Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-23/2005-2F
ISBN 0-662-79166-5

# Le budget de 2005 : Respecter ses engagements

## Introduction

Le budget de 2005 propose une stratégie équilibrée afin de bâtir une économie du XXI^e siècle qui améliorera la qualité de vie de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. Une économie productive et croissante crée des emplois, accroît les revenus et appuie les investissements dans la qualité de vie des Canadiens; elle nous donne aussi les moyens de remplir nos obligations internationales et de tirer parti des possibilités qui s'offrent à l'échelle mondiale.

Quatre facteurs clés peuvent ajouter au bien-être des Canadiens et leur permettre de réaliser leurs objectifs :

- une économie vigoureuse;
- des fondements sociaux solides;
- un environnement durable;
- un cadre financier sain.

Avec un cadre stratégique adéquat, ces quatre facteurs créent un « cercle vertueux » : chaque élément vient renforcer les autres pour produire une croissance durable sur le plan environnemental ainsi qu'une qualité de vie toujours meilleure pour les Canadiens. Ainsi :

- Une économie vigoureuse fournit des ressources pour accroître les investissements afin de réaliser les objectifs sociaux et environnementaux.
- Une société solidaire, qui investit dans la santé et l'éducation, donne à l'ensemble des Canadiens les occasions et la confiance dont ils ont besoin pour participer à l'économie, ce qui contribue à rehausser leur niveau de vie.
- Une économie durable sur le plan environnemental améliore la santé des Canadiens d'aujourd'hui, protège les générations futures – tout en allégeant les coûts qu'elles devront assumer – et offre des occasions de rendre les entreprises plus compétitives.
- Un cadre financier sain appuie l'économie tout en fournissant au gouvernement les ressources requises pour donner suite aux priorités économiques, sociales et environnementales des Canadiens.

Le budget de 2005 réunit chacun de ces éléments, tout en préservant l'équilibre budgétaire et en prévoyant des ressources additionnelles pour réduire la dette et faire face aux chocs économiques imprévus.

Le gouvernement a pris plusieurs engagements envers les Canadiens :

- Renforcer les fondements sociaux du Canada.
- Mettre en œuvre des politiques qui appuient une économie productive et croissante.
- Développer une économie verte et des collectivités viables.
- Remplir les obligations internationales du Canada.
- Préserver un cadre financier sain.

Grâce au budget de 2005, il respecte ces engagements.

# Faits saillants

## Évolution et perspectives économiques

- Depuis le début des années 1990, le Canada a réalisé un impressionnant redressement financier qui, jumelé à une inflation faible et stable, a permis à l'économie de mieux absorber les chocs économiques.
- Sous l'effet d'une croissance exceptionnellement forte de l'emploi (la plus élevée du Groupe des Sept ou G-7) et d'une hausse accrue de la productivité, le Canada a enregistré le taux d'augmentation du niveau de vie le plus élevé parmi les pays du G-7 depuis qu'il est revenu à l'équilibre budgétaire en 1997.
- L'économie du Canada a progressé à un rythme vigoureux aux trois premiers trimestres de 2004, grâce à la croissance continue de la demande intérieure finale. Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 2,7 % au premier trimestre; sa croissance s'est ensuite raffermie, se chiffrant à 3,9 % au deuxième trimestre et à 3,2 % au troisième.
- Depuis la fin de 2002, le dollar canadien s'est apprécié de plus de 25 % par rapport au dollar américain. Une fois pondérée en fonction des échanges, la valeur du dollar a augmenté plus que celle de toute autre grande monnaie flottante. L'adaptation à cette appréciation rapide pose un important défi aux exportateurs canadiens.
- Les prévisionnistes du secteur privé prédisent une croissance économique à court terme un peu plus faible qu'initialement anticipé. Lors de l'enquête menée en décembre par le ministère des Finances, ils entrevoyaient une croissance de 2,9 % en 2005, en baisse par rapport au taux de 3,2 % prévu dans *La Mise à jour économique et financière* de novembre 2004. Pour 2006, ils s'attendent maintenant à une croissance de 3,1 %, ce qui correspond au taux de la Mise à jour de novembre.

- Malgré des perspectives encourageantes sur le plan de la croissance de l'économie mondiale et de celle du Canada, il subsiste des risques importants.
- À court terme, le déficit à la fois imposant et persistant de la balance courante des États-Unis présente un risque important. Ce déséquilibre pourrait entraîner une dépréciation plus marquée du dollar américain face à toutes les grandes monnaies, y compris le dollar canadien. La vitesse d'adaptation de l'économie à l'appréciation du dollar canadien et l'ampleur de cette adaptation sont également incertaines.
- À moyen terme, le déficit budgétaire des États-Unis demeure le principal facteur de risque. S'il n'est pas corrigé, ce déficit pourrait exercer des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, éloigner les investisseurs privés et réduire la croissance aux États-Unis et au Canada. Par contre, un effort déterminé en vue de réduire le déficit budgétaire pourrait ralentir temporairement la croissance aux États-Unis, ce qui aurait aussi un effet négatif sur la croissance au Canada.
- Même si, tout compte fait, les facteurs influant sur les perspectives sont défavorables, un solide cadre macroéconomique fait en sorte que le Canada est mieux en mesure d'affronter les risques qui pourraient se concrétiser.

# Renforcer les fondements sociaux du Canada

- Le Plan décennal pour consolider les soins de santé de 2004 fait état d'un engagement de la part de tous les gouvernements à améliorer l'accès aux services de santé et à réduire les temps d'attente. Pour appuyer le Plan, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser aux provinces et aux territoires un montant de 41,3 milliards de dollars supplémentaires au titre des soins de santé au cours des 10 prochaines années.
- Un nouveau cadre, qui sera établi pour la péréquation et la formule de financement des territoires, prévoit 33,4 milliards de dollars pour les 10 prochaines années en sus des montants annuels pour 2004-2005 estimés dans le budget de 2004.

***Soins de santé***

- Le budget de 2005 prévoit un montant de 805 millions de dollars sur cinq ans pour respecter l'engagement du gouvernement à investir dans les soins de santé au moyen d'un soutien fédéral direct dans les secteurs suivants :
  - les ressources humaines en santé;
  - la vie saine et la prévention des maladies chroniques;
  - la préparation en vue d'une pandémie de grippe;
  - la sécurité des médicaments;
  - la santé environnementale.

### *Modifications fiscales pour améliorer l'équité et appuyer la participation*

- Le budget de 2005 rend le régime fiscal plus équitable en adoptant les mesures suivantes :
  - Donner suite aux recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées.
  - Doubler, jusqu'à 10 000 $, le montant maximal de frais médicaux et de frais liés à une invalidité que les aidants naturels peuvent réclamer pour le compte d'un proche à charge, à compter de l'année d'imposition 2005.
  - Instaurer un crédit d'impôt non remboursable pour tenir compte de frais d'adoption déterminés, à concurrence de 10 000 $, applicable à l'année d'imposition 2005 et aux années suivantes.

### *Accroître le soutien aux aînés*

- Pour répondre aux besoins en évolution des aînés :
  - Les prestations du Supplément du revenu garanti pour les aînés à faible revenu seront haussées de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans par suite des augmentations des prestations mensuelles de 36 $ pour un aîné célibataire et de 58 $ pour un couple d'ici janvier 2007.
  - Le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés passera de 10 à 25 millions de dollars par année pour promouvoir les activités bénévoles auxquelles s'adonnent les aînés et qui leur sont destinées.

### *Renforcer les collectivités autochtones*

- Le gouvernement du Canada est déterminé à adopter une approche renouvelée au chapitre des partenariats avec les peuples autochtones et a établi un processus de table ronde Canada-Autochtones qui prendra fin plus tard cette année.
- Le budget de 2005 investit 735 millions de dollars sur cinq ans, en plus des 700 millions sur cinq ans au titre des programmes de santé pour les Autochtones annoncés en septembre 2004, pour répondre à des besoins urgents en portant une attention particulière aux enfants, aux jeunes et à leur famille, y compris :
  - un montant de 345 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières nations, l'éducation spéciale et les services destinés aux enfants et aux familles;
  - un montant de 340 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour le logement sur les réserves des Premières nations, les langues et la culture autochtones, et la Fondation autochtone de guérison.

### *Soutenir le patrimoine du Canada*

- Pour soutenir la culture, la diversité et les sports, le budget de 2005 :
  - engage un montant supplémentaire de 688 millions de dollars au volet art et culture de l'initiative Un avenir en art, qui vient s'ajouter à des investissements effectués antérieurement et prolonge ainsi l'initiative pour une autre période de cinq ans;
  - investit un montant de 171 millions de dollars sur cinq ans pour célébrer le Canada et permettre à la diversité canadienne de trouver sa voix dans les collectivités partout au pays;
  - prévoit le versement de 70 millions de dollars par année à Sport Canada, doublant ainsi son financement permanent pour le porter à 140 millions en 2005-2006 par rapport aux 70 millions prévus en 2004-2005.

***Cadre de justice***

- Le budget de 2005 finance des mesures qui s'attaqueront aux origines sociales de la criminalité et de la victimisation au Canada et veilleront à ce que les criminels de guerre ne trouvent pas refuge au Canada.

# Une économie productive, croissante et durable

## Investir dans les capacités des Canadiens

### *Investir dans les gens*

Le gouvernement du Canada tire parti des investissements qu'il a effectués dans les récents budgets et procède, dans le budget de 2005, à d'importants investissements stratégiques afin de mettre en place une main-d'œuvre hautement qualifiée et capable d'adaptation.

- Le budget prévoit une somme de 5 milliards de dollars sur cinq ans pour amorcer l'élaboration d'un cadre portant sur une initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en collaboration avec les provinces et les territoires.
- Une somme supplémentaire de 120 millions de dollars sur cinq ans permettra d'améliorer le Programme d'éducation spéciale à l'intention des enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves.
- Un montant de 398 millions de dollars sur cinq ans viendra améliorer les programmes d'établissement et d'intégration des immigrants, de même que les services à la clientèle.
- Une somme de 125 millions de dollars sur trois ans sera consacrée aux prochaines étapes de la Stratégie des compétences en milieu de travail.
- Le Secrétariat national à l'alphabétisation recevra une somme de 30 millions de dollars sur trois ans.

***Investir dans les idées et les technologies habilitantes***

Le budget de 2005 prévoit d'importants investissements stratégiques aux fins de l'édification d'un milieu propice à la recherche de calibre mondial, entre autres par les mesures suivantes :

- Un montant de 375 millions de dollars sur cinq ans est consenti pour les trois conseils subventionnaires fédéraux.
- Une somme de 165 millions de dollars est attribuée à Génome Canada pour maintenir la recherche de pointe en génomique.
- Une somme de 126 millions de dollars sur cinq ans est allouée pour la recherche de classe mondiale en physique des particules effectuée dans les installations scientifiques de la Tri-University Meson Facility.
- Une somme de 75 millions de dollars sur cinq ans défraiera les coûts indirects de la recherche financée par le gouvernement fédéral dans les universités et des hôpitaux de recherche.

***Investir dans les régions et les secteurs***

Le budget de 2005 aide à renforcer les économies des régions canadiennes grâce aux initiatives suivantes :

- une hausse de 800 millions de dollars du financement des organismes régionaux de développement économique au Canada atlantique, dans l'Ouest du Canada, au Québec et dans le Nord de l'Ontario;
- un montant de 120 millions de dollars consacré à l'élaboration d'une stratégie globale de développement économique pour le Nord;
- des investissements supplémentaires dans des secteurs clés de l'économie canadienne comme l'agriculture et l'industrie spatiale.

## Cadre de politiques économiques

### *Un régime fiscal équitable et concurrentiel*

Le budget de 2005 abaisse les impôts des particuliers et surtout des contribuables à revenu faible et modeste. Il favorise également la croissance économique en rendant le régime fiscal du Canada plus efficient et plus concurrentiel. En vertu des mesures énoncées dans le budget :

- le montant de revenus que tous les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt fédéral sur le revenu passera à 10 000 $; 860 000 contribuables de plus, dont 240 000 aînés, ne paieront plus d'impôt;
- le plafond annuel de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite sera porté à 22 000 $ et relèvera en conséquence le plafond de cotisation à un régime de pension agréé d'employeur;
- la surtaxe des sociétés sera éliminée et le taux général d'imposition du revenu des sociétés passera à 19 %, ce qui préservera l'avantage fiscal canadien par rapport à celui des États-Unis;
- la correspondance entre les taux de la déduction pour amortissement et la durée de vie utile des actifs sera améliorée.

***Des marchés plus efficients et plus efficaces***

Afin d'améliorer le climat des affaires au Canada, le budget de 2005 engage le gouvernement à :

- éliminer la limite sur les biens étrangers de 30 % sur les placements de retraite;
- relever la limite de protection d'assurance-dépôts de 60 000 $ à 100 000 $;
- consulter les Canadiens afin d'apporter des améliorations au cadre législatif du secteur financier en vue d'améliorer la protection des consommateurs et de promouvoir une plus grande efficacité;
- collaborer avec les provinces et les territoires afin de conclure une entente sur un système amélioré de réglementation des valeurs mobilières d'ici la fin de l'année;
- instaurer des réformes réglementaires et d'autres initiatives qui feront progresser encore plus nos réalisations aux chapitres de la croissance économique et de la création d'emplois.

# Vers un environnement durable et des collectivités viables

### *Assurer un environnement durable*

Dans le budget de 2005, le gouvernement du Canada prévoit des investissements importants pour préserver notre environnement naturel et nous adapter au changement climatique. Ces investissements, qui totalisent plus de 5 milliards de dollars sur les cinq prochaines années (dont plus de 3 milliards en fonds nouveaux), comprennent :

- 1 milliard pour financer le Fonds éco-net, un fonds novateur qui favorisera la prise de mesures économiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.
- 225 millions pour permettre à un grand nombre de Canadiens de bénificier du programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons.
- 200 millions pour appuyer l'élaboration d'une stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable.
- 200 millions sur 5 ans et, au total, 920 millions sur 15 ans pour favoriser le recours aux éoliennes pour générer de l'électricité, conformément à l'engagement pris par le gouvernement du Canada de quadrupler l'Encouragement à la production d'énergie éolienne.
- 97 millions sur 5 ans et, au total, 886 millions sur 15 ans pour favoriser la mise en valeur et l'utilisation d'énergies renouvelables autres que l'énergie éolienne, comme les petites installations hydroélectriques, la biomasse et les gaz d'enfouissement.
- Environ 295 millions pour améliorer certains incitatifs fiscaux par voie de déduction pour amortissement (DPA) accélérée afin de stimuler les investissements dans la production d'énergie efficiente et renouvelable, établissant que toute nouvelle DPA accélérée s'appliquera exclusivement aux investissements dans les technologies vertes.

- 300 millions pour bonifier les Fonds municipaux verts, qui investissent dans des projets municipaux verts novateurs; la moitié de cette somme sera affectée au nettoyage des friches industrielles.
- 85 millions pour financer des investissements stratégiques qui minimiseront les risques que des espèces exotiques envahissantes, tant animales que végétales, ne nuisent à notre environnement et à notre économie.
- 40 millions pour améliorer l'intégrité écologique de l'écosystème des Grands Lacs.
- 28 millions sur deux ans pour préserver la santé des océans du Canada et 15 millions par année, en permanence, pour la conservation des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.
- 90 millions pour appuyer des évaluations et des recherches scientifiques aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, afin d'aider à réduire l'exposition des Canadiens à des substances susceptibles d'être nocives.
- 209 millions pour l'entretien et l'acquisition d'immobilisations dans les parcs nationaux et 60 millions pour rétablir l'intégrité écologique des parcs.

### *Donner suite au nouveau pacte pour les villes et les collectivités*

Le budget de 2005 donne suite à l'engagement que le gouvernement du Canada a pris de fournir aux villes et aux collectivités des sources de financement fiables à long terme afin de répondre à leurs besoins. Plus précisément, le gouvernement s'engage à prendre les mesures suivantes :

- Remplir sa promesse de partager, au cours des cinq prochaines années, 5 milliards de revenus tirés de la taxe sur l'essence :
  - En 2005-2006, la part de la taxe fédérale sur l'essence qui sera réservée aux villes et aux collectivités s'élèvera à 600 millions de dollars.
  - En 2009-2010, cette part passera à 2 milliards par année, ce qui représente 5 cents le litre.

- Renouveler les programmes fédéraux d'infrastructure, comme le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, qui investissent plus de 50 % de leur financement dans des infrastructures durables.

  Le partage de la taxe sur l'essence, le remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) prévu dans le budget de 2004 et la bonification des Fonds municipaux verts (dont il a été question ci-dessus) permettront aux collectivités canadiennes de toucher plus de 9 milliards de dollars pendant les cinq prochaines années.

# Remplir nos obligations internationales

***Aide internationale***

- L'aide internationale sera haussée de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans, le but étant de doubler l'aide canadienne d'ici 2010-2011 par rapport à 2001-2002.
- Le gouvernement doublera l'aide destinée à l'Afrique d'ici 2008-2009 par rapport à son niveau de 2003-2004.
- Le présent budget affecte 172 millions de dollars à une nouvelle initiative canadienne d'allégement de la dette des pays les plus pauvres, et accorde une contribution supplémentaire de 34 millions à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.
- Le budget accorde une contribution de 425 millions de dollars à titre d'aide humanitaire immédiate et d'aide à la reconstruction à long terme à la suite du tsunami, dont un montant d'environ 200 millions équivalent aux dons versés par les Canadiennes et les Canadiens.
- Des fonds supplémentaires de 342 millions de dollars serviront à combattre les maladies dans les pays en développement, notamment des fonds destinés au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, dans le but d'éradiquer la polio dans le monde en 2005.
- Le gouvernement adoptera une nouvelle approche de financement de l'aide internationale pour donner suite plus efficacement aux différents engagements internationaux et mieux réagir en cas d'événements imprévus, tout en garantissant une stabilité accrue au chapitre des dépenses de base.

***Politique étrangère***

- Des fonds de 500 millions de dollars sur cinq ans seront affectés à des initiatives favorisant la paix et la sécurité, à partir de la hausse de 3,4 milliards consacrée à l'aide internationale, dans le but de promouvoir la sécurité internationale.
- Un montant de 42 millions de dollars sur cinq ans servira à accroître le personnel diplomatique dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger en vue de renforcer notre capacité à poursuivre une politique étrangère plus engagée et de représenter plus efficacement les intérêts canadiens.
- Le gouvernement investira 59 millions de dollars pour satisfaire les besoins de sécurité les plus pressants dans les missions canadiennes à l'étranger.

***Défense et sécurité***

- Un nouveau montant de plus de 12 milliards de dollars sur cinq ans sera prévu pour la défense (7 milliards en crédits budgétaires), ce qui représente la hausse la plus importante sur une période de cinq ans des 20 dernières années.
- Le gouvernement respecte son engagement visant à élargir les rangs des Forces canadiennes de 5 000 membres et ceux des réserves de 3 000 membres.
- Le budget prévoit des investissements importants pour garantir la viabilité opérationnelle des Forces canadiennes.
- Plus de 2,5 milliards de dollars seront octroyés pour l'acquisition d'hélicoptères de capacité moyenne, d'avions polyvalents, de camions militaires et d'installations spécialisées.
- Un montant de 3,8 milliards de dollars pour des projets d'immobilisations et autres servira à appuyer les nouveaux rôles des militaires, tels que définis dans le prochain examen de la politique de la défense.
- Un montant de 1,0 milliard de dollars sur cinq ans sera injecté à l'appui d'initiatives clés dans le domaine de la sécurité nationale.

***Commerce et investissement***

- Le gouvernement réitère son engagement en vue d'accroître notre présence dans les marchés émergents connaissant une croissance rapide, tout en améliorant notre accès aux marchés nord-américains.
- Un nouvel appui servira à améliorer la coopération en matière de sciences et de technologie avec les autres pays.

## Une saine gestion financière

- Le gouvernement est déterminé à exercer une saine gestion financière, notamment en enregistrant des budgets équilibrés ou excédentaires grâce à une planification budgétaire prudente, en réduisant le fardeau de la dette fédérale et en améliorant la supervision et l'efficacité des dépenses.

- Compte tenu de l'incidence financière des mesures proposées, le budget de 2005 prévoit des budgets équilibrés ou excédentaires en 2004-2005 et pour chacun des cinq exercices suivants. L'exercice 2004-2005 correspondra au huitième exercice consécutif où le gouvernement du Canada atteindra l'équilibre budgétaire, une première depuis le début de la Confédération. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada était le seul pays du G-7 à enregistrer un excédent budgétaire pour l'ensemble des administrations publiques en 2004, et ce, pour une troisième année consécutive, et il devrait être le seul pays à dégager de nouveau un excédent en 2005 et en 2006.

- Le budget de 2005 maintient la réserve annuelle pour éventualités de 3 milliards de dollars et il prévoit un montant additionnel pour la mesure de prudence économique afin d'offrir une meilleure assurance que l'objectif d'équilibre budgétaire sera respecté. S'ils ne sont pas requis, les montants affectés à la prudence économique serviront à financer des priorités du gouvernement. Si elle n'est pas nécessaire pour parer aux imprévus, la réserve pour éventualités sera appliquée chaque année à la réduction de la dette fédérale (déficit accumulé).

- Le budget confirme l'objectif que s'était fixé le gouvernement dans le budget de 2004 de réduire le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB) à 25 % d'ici 2014-2015. Par conséquent, les coûts du service de la dette absorberont une part moins élevée des revenus, ce qui permettra au gouvernement de mieux composer avec les pressions financières qu'exercera le vieillissement de la population.

- Selon les projections, la dette fédérale (déficit accumulé) en pourcentage du PIB passera à 38,8 % en 2004-2005, en baisse par rapport au sommet de 68,4 % enregistré en 1995-1996. En raison de l'engagement d'afficher un budget équilibré au cours de chacun des cinq prochains exercices, et d'après la prévision moyenne du secteur privé au titre de la croissance du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait passer à environ 30,6 % en 2009-2010.

- Le budget de 2005 présente des projections quinquennales. Cela assure une plus grande transparence puisque la grande majorité des engagements pris dans ce budget portent sur une période allant au-delà de l'horizon budgétaire classique de deux ans.

- Le Comité d'examen des dépenses, un comité du Cabinet, a déterminé des économies cumulatives de près de 11 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Ces sommes sont réinvesties dans les principaux secteurs de responsabilité du gouvernement. Les travaux du Comité représentent une première étape importante en vue d'instaurer une culture de réaffectation permanente et ils s'accompagnent d'autres mesures visant à améliorer la reddition de comptes et la gestion financière.

- Selon les projections, le ratio des revenus au PIB diminuera, passant de 15,3 % en 2003-2004 à 14,5 % d'ici 2009-2010, en raison des gains ponctuels de revenus l'an dernier, ainsi que de l'incidence des mesures de réduction des impôts annoncées dans le présent budget et les budgets précédents.

- Le ratio des charges de programmes au PIB augmentera en 2004-2005, atteignant 12,2 %, en raison d'une hausse marquée des transferts aux provinces au titre des soins de santé et de la péréquation. Selon les projections, le ratio se situera à 11,9 % pour les autres exercices de la période de planification.

**Tableau 1**
*Initiatives comprises dans La Mise à jour économique et financière de l'automne 2004*

| | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | (M$) | | | |
| Plan décennal pour consolider les soins de santé[1] | 5 750 | 2 595 | 2 380 | 2 303 | 2 634 | 3 242 | 18 905 |
| Cadre de la péréquation et de la formule de financement des territoires | 1 454 | 1 590 | 2 042 | 2 508 | 2 992 | 3 493 | 14 080 |
| Autres mesures visant l'encéphalopathie spongiforme bovine | 311 | 187 | 24 | 12 | 12 | | 544 |
| Autres | 40 | 35 | 73 | 61 | 42 | 42 | 294 |
| Total | 7 555 | 4 407 | 4 519 | 4 884 | 5 680 | 6 777 | 33 824 |

[1] Montant rajusté pour tenir compte de la comptabilisation du Fonds pour la réduction des temps d'attente en 2004-2005.

## Tableau 2

*Initiatives du budget de 2005*

| | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (M$) | | | | |
| **Renforcer les fondements sociaux du Canada** | | | | | | | |
| Investissements fédéraux additionnels en santé | | 100 | 152 | 174 | 189 | 190 | 805 |
| Équité fiscale | 5 | 62 | 62 | 72 | 72 | 82 | 355 |
| Aînés | | 89 | 439 | 718 | 746 | 773 | 2 765 |
| Renforcer les collectivités autochtones | 40 | 142 | 187 | 102 | 82 | 82 | 635 |
| Soutenir le patrimoine du Canada | | 379 | 309 | 303 | 299 | 327 | 1 616 |
| Renforcer le cadre de justice | | 51 | 51 | 51 | 21 | 21 | 193 |
| Coût total | 45 | 823 | 1 200 | 1 419 | 1 408 | 1 474 | 6 369 |
| **Une économie productive, croissante et durable** | | | | | | | |
| Investir dans les gens | 700 | 73 | 817 | 1 343 | 1 303 | 1 331 | 5 567 |
| Investir dans les idées et les technologies habilitantes | 235 | 111 | 119 | 122 | 114 | 111 | 811 |
| Investir dans les régions et les secteurs | 120 | 365 | 386 | 422 | 445 | 403 | 2 141 |
| Un régime fiscal équitable et concurrentiel | 15 | 187 | 557 | 1 152 | 4 301 | 6 556 | 12 768 |
| Des marchés plus efficients et plus efficaces | | 5 | | | | | 5 |
| Coût total | 1 070 | 740 | 1 879 | 3 039 | 6 162 | 8 401 | 21 292 |
| **Vers un environnement durable et des collectivités viables** | | | | | | | |
| Assurer un environnement durable | 300 | 586 | 657 | 1 010 | 1 065 | 1 165 | 4 783 |
| Investir dans les collectivités : taxe sur l'essence | | 600 | 600 | 800 | 1 000 | 2 000 | 5 000 |
| Total | 300 | 1 186 | 1 257 | 1 810 | 2 065 | 3 165 | 9 783 |
| Moins : Montants prévus dans les budgets antérieurs | | 470 | 550 | 750 | 250 | 200 | 2 220 |
| Coût total | 300 | 716 | 707 | 1 060 | 1 815 | 2 965 | 7 563 |
| **Remplir nos obligations internationales** | | | | | | | |
| Aide internationale | 711 | 100 | 368 | 657 | 970 | 1 307 | 4 113 |
| Renforcer la Défense nationale | | 500 | 600 | 1 100 | 2 125 | 2 675 | 7 000 |
| Assurer la sécurité des Canadiens | | 179 | 204 | 209 | 206 | 211 | 1 009 |
| Renforcer la capacité du service extérieur | | 13 | 15 | 18 | 18 | 18 | 82 |
| Établir de nouvelles priorités en matière de commerce et d'investissement | | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| Total | 711 | 796 | 1 190 | 1 988 | 3 323 | 4 215 | 12 224 |
| Moins : Montants prévus dans *La Mise à jour économique et financière* de l'automne 2004 | | | 268 | 557 | 870 | 1 207 | 2 901 |
| Coût total | 711 | 796 | 923 | 1 431 | 2 453 | 3 008 | 9 323 |
| **Autres** | 903 | 367 | 551 | 951 | 801 | 776 | 4 349 |
| **Total des dépenses et des initiatives fiscales** | 3 029 | 3 442 | 5 260 | 7 900 | 12 640 | 16 623 | 48 895 |
| **Moins : Économies dégagées par le Comité d'examen des dépenses et disponibles pour les initiatives budgétaires** | -287 | 460 | 937 | 1 661 | 2 064 | 2 219 | 7 054 |
| **Coût total net des initiatives** | 3 316 | 2 982 | 4 323 | 6 239 | 10 576 | 14 404 | 41 841 |

## Tableau 3
*Initiatives depuis le budget de 2004*

| | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (M$) | | | | |
| **Renforcer les fondements sociaux du Canada** | | | | | | | |
| Plan décennal pour consolider les soins de santé[1] | 5 750 | 2 595 | 2 380 | 2 303 | 2 634 | 3 242 | 18 905 |
| Investissements fédéraux additionnels en santé | | 100 | 152 | 174 | 189 | 190 | 805 |
| Cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires | 1 454 | 1 590 | 2 042 | 2 508 | 2 992 | 3 493 | 14 080 |
| Équité fiscale | 5 | 62 | 62 | 72 | 72 | 82 | 355 |
| Aînés | | 89 | 439 | 718 | 746 | 773 | 2 765 |
| Renforcer les collectivités autochtones | 40 | 142 | 187 | 102 | 82 | 82 | 635 |
| Soutenir le patrimoine du Canada | | 379 | 309 | 303 | 299 | 327 | 1 616 |
| Renforcer le cadre de justice | | 51 | 51 | 51 | 21 | 21 | 193 |
| Coût total | 7 249 | 5 008 | 5 622 | 6 230 | 7 034 | 8 209 | 39 353 |
| **Une économie productive, croissante et durable** | | | | | | | |
| Investir dans les gens | 700 | 73 | 817 | 1 343 | 1 303 | 1 331 | 5 567 |
| Investir dans les idées et les technologies habilitantes | 235 | 111 | 119 | 122 | 114 | 111 | 811 |
| Investir dans les régions et les secteurs | 431 | 552 | 410 | 434 | 457 | 403 | 2 686 |
| Un régime fiscal équitable et concurrentiel | 15 | 187 | 557 | 1 152 | 4 301 | 6 556 | 12 768 |
| Des marchés plus efficients et plus efficaces | | 5 | | | | | 5 |
| Coût total | 1 381 | 927 | 1 903 | 3 051 | 6 174 | 8 401 | 21 837 |
| **Vers un environnement durable et des collectivités viables** | | | | | | | |
| Assurer un environnement durable | 300 | 586 | 657 | 1 010 | 1 065 | 1 165 | 4 783 |
| Investir dans les collectivités : taxe sur l'essence | | 600 | 600 | 800 | 1 000 | 2 000 | 5 000 |
| Total | 300 | 1 186 | 1 257 | 1 810 | 2 065 | 3 165 | 9 783 |
| Moins : Montants prévus dans les budgets antérieurs | | 470 | 550 | 750 | 250 | 200 | 2 220 |
| Coût total | 300 | 716 | 707 | 1 060 | 1 815 | 2 965 | 7 563 |
| **Remplir nos obligations internationales** | | | | | | | |
| Aide internationale | 711 | 100 | 368 | 657 | 970 | 1 307 | 4 113 |
| Renforcer la Défense nationale | | 500 | 600 | 1 100 | 2 125 | 2 675 | 7 000 |
| Assurer la sécurité des Canadiens | | 179 | 204 | 209 | 206 | 211 | 1 009 |
| Renforcer la capacité du service extérieur | | 13 | 15 | 18 | 18 | 18 | 82 |
| Établir de nouvelles priorités en matière de commerce et d'investissement | | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| Total | 711 | 796 | 1 190 | 1 988 | 3 323 | 4 215 | 12 224 |
| Moins : Montants prévus dans *La Mise à jour économique et financière* de l'automne 2004 | | | 268 | 557 | 870 | 1 207 | 2 901 |
| Coût total | 711 | 796 | 923 | 1 431 | 2 453 | 3 008 | 9 323 |
| **Autres** | 943 | 402 | 624 | 1 012 | 843 | 818 | 4 643 |
| **Total des dépenses et des initiatives fiscales** | 10 584 | 7 849 | 9 779 | 12 784 | 18 320 | 23 401 | 82 719 |
| **Moins : Économies dégagées par le Comité d'examen des dépenses et disponibles pour les initiatives budgétaires** | -287 | 460 | 937 | 1 661 | 2 064 | 2 219 | 7 054 |
| **Coût total net des initiatives** | 10 871 | 7 389 | 8 842 | 11 123 | 16 256 | 21 182 | 75 665 |

[1] Montant rajusté pour tenir compte de la comptabilisation du Fonds pour la réduction des temps d'attente en 2004-2005.

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Vue d'ensemble

le 23 février 2005

Canada

105-02845/

## Un programme ambitieux

Le gouvernement du Canada a présenté aux Canadiennes et aux Canadiens un ambitieux programme et des engagements clairs dans les domaines suivants :

1 Poursuivre une saine gestion financière
2 Renforcer les fondements sociaux du Canada
3 Réaliser une économie productive et croissante
4 Progresser dans l'établissement d'une économie verte et de collectivités viables
5 Remplir nos obligations internationales

Le budget de 2005 respecte tous ces engagements.

## 1 Poursuivre une saine gestion financière

***Perspectives économiques***

Des dépenses de consommation solides, résultant d'une inflation modérée et de taux d'intérêts peu élevés, ont mené à une bonne croissance économique aux trois premiers trimestres de 2004. Cette croissance a, pour sa part, fait progresser l'emploi et les salaires au Canada. De fait, l'économie canadienne a créé 255 000 emplois à temps plein en 2004.

Les prévisionnistes du secteur privé consultés par le ministère des Finances prévoient un taux de croissance de 2,9 % pour l'économie du Canada en 2005 et de 3,1 % en 2006.

Toutefois, l'économie canadienne est confrontée à un certain nombre de défis :

- l'augmentation soutenue du dollar canadien par rapport au dollar américain affecte déjà nos industries exportatrices;
- le déficit budgétaire croissant des États-Unis pourrait faire augmenter les taux d'intérêt américains, ce qui ralentirait les dépenses des consommateurs et des entreprises du plus grand partenaire commercial du Canada.

***Perspectives financières***

Depuis qu'il a réussi à équilibrer le budget en 1997-1998, le gouvernement du Canada a affiché sept excédents budgétaires consécutifs.

Le budget de 2005 respecte l'engagement du gouvernement d'équilibrer ses finances et de maintenir en permanence la dette du Canada sur une trajectoire descendante. Plus précisément :

- Il prévoit un budget équilibré ou excédentaire en 2004-2005 et pour chacun des cinq exercices suivants.
- Le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) du Canada devrait s'établir à 38,8 % en 2004-2005, comparativement à 68,4 % en 1995-1996.
- Le gouvernement demeure résolu à ramener à 25 % le ratio de la dette au PIB d'ici 2014-2015.

***Examen des dépenses***

Le budget de 2005 intègre près de 11 milliards de dollars d'économies déterminées par le Comité d'examen des dépenses (CED).

- Près de 9,8 milliards, ou 89 % de ces économies, découleront de gains d'efficience réalisés au titre des activités à l'échelle du gouvernement, notamment les achats, la gestion des biens et la prestation de services, ainsi qu'au niveau des opérations des ministères.
- Les gains d'efficience au chapitre du programme d'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada seront réinvestis directement dans ces programmes.
- Toutes les autres économies seront réaffectées vers les secteurs prioritaires du gouvernement.

## 2 Renforcer les fondements sociaux du Canada

Les récents engagements du gouvernement du Canada, totalisant plus de 75 milliards de dollars, à l'appui du Plan décennal pour consolider les soins de santé et du nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires, procureront aux provinces et aux territoires un financement à long terme, prévisible et croissant pour la prestation de services de soins de santé et de services sociaux.

Le budget de 2005 contient d'autres mesures pour renforcer les fondements sociaux du Canada.

***Soins de santé***

Le budget de 2005 prévoit des investissements fédéraux directs de 805 millions de dollars sur cinq ans dans les soins de santé, entre autres :

- 300 millions pour une stratégie intégrée de promotion de vie saine et de prévention et de contrôle des maladies chroniques;
- 200 millions pour soutenir les ressources humaines en santé, réduire les temps d'attente et améliorer les rapports sur le rendement du système de santé;
- 170 millions pour accroître la sécurité et l'efficacité de médicaments et d'autres produits thérapeutiques.

***Investir dans les gens***

Le gouvernement du Canada veut offrir à tous les citoyens la chance de réussir, de réaliser leur plein potentiel et de participer pleinement à la promesse de la société canadienne. Le budget de 2005 soutient ces objectifs grâce à de nombreuses initiatives, notamment :

- un engagement de 5 milliards de dollars pour une initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
- un allégement fiscal amélioré pour les personnes handicapées et les aidants naturels;
- l'augmentation de 2,7 milliards sur cinq ans des prestations du Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu;
- le versement de 735 millions supplémentaires pour renforcer les collectivités autochtones, en mettant l'accent sur les enfants, les jeunes et les familles;
- le versement de 398 millions pour les programmes et les services d'établissement des immigrants.

## 3 Réaliser une économie productive et croissante

Le budget de 2005 propose des mesures qui prendront appui sur les forces économiques du Canada et qui permettront à notre économie de demeurer compétitive à l'échelle internationale.

Le budget propose les mesures suivantes :

- augmenter le montant de revenu que tous les Canadiens peuvent toucher sans payer d'impôt, pour le faire passer à 10 000 $;
- hausser le plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux régimes de pension agréés, qui passera à 22 000 $;
- éliminer la surtaxe des entreprises et réduire le taux d'impôt général des sociétés, pour le ramener de 21 % à 19 %, afin de préserver l'avantage du Canada par rapport aux États-Unis au chapitre de l'impôt des sociétés.

Dans le budget de 2005, le gouvernement s'engage également :

- à éliminer dès maintenant la limite de 30 % sur les biens étrangers applicable dans les placements des régimes de pension;
- à majorer à 100 000 $ le montant de l'assurance-dépôts;
- à lancer un examen de la législation régissant les institutions financières du Canada pour accroître la protection des consommateurs et promouvoir l'efficience.

## 4 Progresser dans l'établissement d'une économie verte et de collectivités viables

### *Une économie verte*

Le budget de 2005 respecte les engagements du gouvernement de relever le défi du changement climatique et de protéger notre environnement naturel en prévoyant les investissements suivants :

- 1 milliard de dollars sur cinq ans pour encourager les initiatives efficientes du point de vue des coûts qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre au Canada, en vertu d'un nouveau fonds éco-net;
- 225 millions sur cinq ans pour quadrupler le nombre de maisons rénovées en vertu du programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons;
- 300 millions sur cinq ans en encouragements à la production d'énergie éolienne et d'autres énergies renouvelables;
- près de 900 millions sur cinq ans pour protéger notre environnement naturel, notamment les Grands Lacs, les océans du Canada et les parcs nationaux.

En outre, le budget annonce des encouragements fiscaux qui stimuleront l'investissement dans les sources d'énergie renouvelable et l'utilisation de ces sources.

### *Un nouveau pacte pour les collectivités*

Le budget de 2005 respecte l'engagement du gouvernement de partager 5 milliards de dollars en revenus tirés de la taxe fédérale sur l'essence avec les collectivités canadiennes au cours des cinq prochaines années, aux fins d'investissements dans l'infrastructure durable.

En 2005-2006, les collectivités recevront environ 600 millions de dollars; ce montant annuel atteindra 2 milliards en 2009-2010.

De plus, le gouvernement s'est engagé à renouveler, au besoin, les programmes d'infrastructure existants.

Le gouvernement versera également 300 millions de plus aux Fonds municipaux verts, à l'appui de projets d'assainissement de l'air, de l'eau et des sols et de protection du climat destinés aux collectivités canadiennes. La moitié de ces fonds seront réservés à la restauration des friches industrielles.

## 5 Remplir nos obligations internationales

Le budget de 2005 comprend un vaste éventail d'initiatives, entre autres :

- une contribution de 425 millions de dollars pour appuyer l'aide humanitaire immédiate et l'aide à la reconstruction, à la suite du tsunami survenu en Asie;
- une hausse de 3,4 milliards sur cinq ans de l'aide internationale, en vue de doubler l'aide en 2010-2011 par rapport à 2001-2002;
- une contribution de 1 milliard pour renforcer la sécurité nationale du Canada.

### *Défense*

En octobre dernier, le gouvernement s'est engagé à augmenter l'effectif des Forces canadiennes de 5 000 membres de la force régulière et de 3 000 réservistes.

Le budget de 2005 respecte, et dépasse même, cet engagement en attribuant 12,8 milliards sur cinq ans (selon la comptabilité de caisse), soit la hausse la plus importante au titre des dépenses liées à la défense en 20 ans.

Ces fonds serviront à améliorer la formation et l'état de préparation opérationnelle des Forces canadiennes.

Ils serviront également à acheter de nouveaux hélicoptères de capacité intermédiaire, des camions, des aéronefs à usages multiples et des locaux spécialisés pour les troupes antiterroristes d'élite du Canada.

## Renseignements sur le budget de 2005

Vous pouvez obtenir des renseignements sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant au :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
1 800 465-7735 (téléimprimeur, pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole)

Pour obtenir des exemplaires de ce dépliant ou d'autres documents budgétaires, adressez-vous au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Examen des dépenses pour une saine gestion financière

le 23 février 2005

Canada

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005



## Examen des dépenses pour une saine gestion financière

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2005)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-23/2005-5F
ISBN 0-662-79168-1

## Introduction

Le budget de 2005 tient compte de nouvelles économies de près de 11 milliards de dollars sur cinq ans – dont 89 % proviennent de la hausse de l'efficacité des opérations gouvernementales – qui seront réinvesties dans les secteurs jugés prioritaires par les Canadiennes et les Canadiens. Ce processus dynamique d'examen des dépenses et de réaffectation constitue la deuxième étape d'un changement culturel en faveur d'une transformation permanente de la manière dont le gouvernement gère les finances du pays.

La première étape de cette transformation a été le passage d'une culture de déficits fédéraux à répétition à une culture de budgets équilibrés ou excédentaires. Le budget de 2005 respecte cet engagement, et ce, pour la huitième année consécutive.

Cependant, l'intendance responsable des deniers publics ne suppose pas uniquement la tenue de livres équilibrés. Elle exige aussi une quête continuelle de moyens plus ingénieux d'assurer la gestion financière des opérations gouvernementales, de même qu'un processus perpétuel de réinvestissement depuis les secteurs de dépenses moins efficaces ou moins rentables vers ceux qui comptent vraiment pour la croissance future de notre pays. Tel est le mandat que le premier ministre a confié au Comité d'examen des dépenses du Cabinet. Le budget constitue la première étape, certes importante, de l'exécution de ce mandat.

Il a fallu examiner les opérations gouvernementales pour déterminer si elles étaient efficaces, excellentes et pertinentes. Nous avons recherché les secteurs dont les dépenses pouvaient être appliquées ailleurs pour mieux utiliser l'argent des contribuables et pour combler les besoins nouveaux et émergents d'aujourd'hui au lieu de simplement reprendre les manières de faire d'il y a 15 ou 20 ans.

Voilà bien le genre d'analyse financière que mènent tous les jours les familles et les entreprises canadiennes. Les familles changent leur manière de dépenser en fonction de l'évolution des carrières, de l'âge des enfants et selon l'état de santé. Les entreprises font de même pour saisir les occasions et relever les défis que présentent les nouvelles technologies et la concurrence sur le marché. Les Canadiens méritent que le gouvernement du Canada fasse preuve du même réalisme et du même esprit d'initiative.

Les économies de près de 11 milliards de dollars recensées par le Comité constituent une étape, mais non la fin de l'exercice. L'expérience connue par le Canada au chapitre de l'élimination du déficit montre sans équivoque que les changements durables exigent un engagement soutenu. Le gouvernement peut continuer de respecter son engagement, et c'est ce qu'il fera, pour qu'une culture d'optimisation des ressources devienne une marque aussi caractéristique du Canada que le sont sa prudence financière et sa réussite budgétaire.

L'honorable John McCallum
président, Comité d'examen des dépenses du Cabinet,
et ministre du Revenu national

## Examen des dépenses : Aperçu

Dans le budget de 2004, le gouvernement annonçait plusieurs initiatives visant à raffermir la gestion financière et l'intégrité des opérations. Il s'agissait notamment du rétablissement du Bureau du contrôleur général, du renforcement de la fonction de vérification interne dans les ministères fédéraux, de l'application de systèmes modernes d'information capables de mieux suivre les dépenses et de la divulgation au public des marchés fédéraux d'une valeur supérieure à 10 000 $. Le budget de 2004 concrétisait également la réaffectation de 1 milliard de dollars vers les programmes plus prioritaires, promise dans le budget de 2003.

Ces initiatives cherchent à transformer le fonctionnement du gouvernement. Elles visent à mieux servir les Canadiennes et les Canadiens en offrant des programmes et des services de la manière la plus efficace possible et en assurant la rigueur financière permanente qui verra à l'utilisation judicieuse de chaque dollar de revenus fiscaux que le gouvernement dépense.

Parallèlement à ces mesures, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un comité du Cabinet chargé de l'examen des dépenses, dont le mandat consistait à amorcer un examen approfondi des dépenses fédérales pour en déterminer la pertinence, l'efficacité et l'excellence, et à soumettre des recommandations au premier ministre avant le budget de 2005.

Les travaux du Comité d'examen des dépenses (CED) représentent également un mécanisme qui veillera à ce que les dépenses futures du gouvernement soient conformes aux buts sociaux et économiques de la population canadienne. Les économies déterminées dans le cadre de l'examen des dépenses peuvent assurer au gouvernement une source supplémentaire de fonds qu'il pourra investir dans les priorités d'aujourd'hui et les débouchés de demain. Ainsi, en cherchant systématiquement à éliminer le gaspillage et l'inefficacité et en réaffectant les fonds vers les secteurs qui importent le plus aux Canadiens, l'examen des dépenses constitue un processus où tous y trouvent leur compte.

Le budget de 2005 tient compte de l'examen des dépenses fédérales mené par le CED. Pendant quatre mois, le Comité s'est penché attentivement sur les dépenses fédérales, de la base au sommet. Son examen a porté tant sur les dépenses horizontales, à savoir les dépenses visant l'ensemble du gouvernement, que sur les dépenses de chacun des ministères. Les ministres membres du Comité ont ainsi pu constituer une série de mesures qui commenceront à transformer le fonctionnement de l'appareil gouvernemental et se traduiront par des économies de près de 11 milliards de dollars.

Par suite de cet examen, les mesures suivantes seront prises :

- Les procédures d'approvisionnement du gouvernement seront rationalisées, consolidées et rendues plus efficaces.
- La gestion des biens immobiliers dans la fonction publique respectera de plus en plus les principes de gestion moderne.
- La mise en œuvre de l'initiative Service Canada, qui offre le « guichet unique », améliorera les programmes et les services fédéraux offerts aux Canadiens.
- Les ministères veilleront à optimiser l'efficacité de leurs programmes et à minimiser les frais généraux tout en améliorant le plus possible la quantité ou la qualité du service. Les programmes qui ne fonctionnent pas seront éliminés.
- Des investissements nécessaires à cette transformation seront faits, et ils ont été pris en compte dans le calcul des économies à réaliser.
- Le Conseil du Trésor mettra en œuvre la série de mesures préconisées par suite de l'examen des dépenses.

L'examen des dépenses, jumelé au réinvestissement des économies dans les principaux secteurs de responsabilité du gouvernement du Canada annoncé dans le budget de 2005, fait sensiblement progresser le processus de réaffectations tant attendue.

L'examen des dépenses se poursuivra, conformément aux objectifs décrits dans le budget de 2004.

## Examen des dépenses : Série de mesures proposées

Le Comité d'examen des dépenses a déterminé des économies cumulatives totalisant 10,9 milliards de dollars au cours des cinq prochains excercices, dont un premier montant de 837 millions en 2005-2006. Un peu plus de 89 % de ces économies, soit 9,8 milliards, découleront de l'amélioration de l'efficacité. La série des mesures proposées a été intégrée au budget de 2005.

Deux composantes clés caractérisent la série de mesures préconisées par suite de l'examen des dépenses, à savoir les économies gouvernementales et les initiatives ministérielles. Le tableau 1 résume chacune des composantes et indique la tranche des économies totales qui découle des économies combinées du gouvernement dans son ensemble et de chacun des ministères.

## Économies à l'échelle gouvernementale

Les économies à l'échelle gouvernementale englobent notamment des initiatives relatives aux achats fédéraux (approvisionnement), à la gestion des biens immobiliers et à la prestation des services.

La série de mesures visant l'approvisionnement veillera à ce que le gouvernement du Canada mette mieux à profit les occasions de réduire le coût de ses achats en faisant jouer le plus possible le levier que constitue la taille de l'administration publique fédérale pour obtenir les meilleurs prix qui soient. Pour ce faire, tous les ministères fédéraux seront tenus de se procurer des produits à des prix établis (c'est-à-dire, dans le cadre « d'offres à commandes ») que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a négociés. Les économies sur la période de cinq ans s'élèveront à 2,6 milliards de dollars (tableau 1).

Les économies obtenues au chapitre de la gestion des biens immobiliers sont fondées sur une utilisation plus efficace et rentable des locaux disponibles, de même que sur l'impartition des services au secteur privé lorsque ses coûts sont moins élevés. Les économies sur la période de cinq ans s'établiront à 1 milliard de dollars (tableau 1).

Le gouvernement du Canada offre à la population canadienne de nombreux services et avantages, dont les prestations d'assurance-emploi, les prestations de programmes de sécurité du revenu comme celles de la Sécurité de la vieillesse, les prestations aux anciens combattants, les subventions relatives aux cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-études et un vaste éventail de programmes et d'aide à l'intention des entreprises. Toutefois, les Canadiens disent s'inquiéter de plus en plus de la complexité du système et s'interrogent sur leur capacité d'accéder rapidement et sans problème aux renseignements et aux services.

Le gouvernement convient qu'il est possible d'améliorer sensiblement les services tout en réduisant les coûts généraux pour les contribuables. C'est pourquoi la série de mesures proposées par le CED porte notamment sur la création de Service Canada, qui offrira un guichet unique pour combler tous les besoins des clients.

Service Canada fournira aux Canadiens des services plus simples, plus pratiques et de meilleure qualité, de même que des options supplémentaires. Cette initiative permettra notamment de mieux coordonner la prestation des services fédéraux, d'assurer une présence fédérale plus accessible et efficace dans les régions et d'éliminer le gaspillage, le chevauchement et le double emploi. Les économies sur la période de cinq ans atteindront 3,05 milliards de dollars (tableau 1).

## Initiatives ministérielles

Dans le cadre du processus d'examen des dépenses, chaque ministère fédéral a dû proposer, à titre de point de référence, des réductions d'au moins 5 % de son assiette de dépenses de programmes directes (excluant les dépenses législatives). Ces économies devaient provenir d'améliorations des opérations et d'une évaluation rigoureuse de la pertinence et de l'efficacité des programmes existants. Les ministres membres du CED se sont penchés sur ces propositions pour veiller à ce que les secteurs prioritaires ne soient pas minés, en vérifiant les retombées « horizontales » involontaires sur les autres ministères.

Les économies ministérielles cumulatives sur la période de cinq ans avoisineront 4 milliards de dollars, la majeure partie de ces dernières étant attribuable à l'amélioration des programmes et aux économies administratives. Les réductions ou l'élimination réelles de programmes se traduiront par des économies de 104 millions de dollars la première année et s'établiront à 275 millions la cinquième année, pour un total d'environ 1 milliard de dollars (tableau 1).

**Tableau 1**
*Économies totales – Série de mesures découlant de l'examen des dépenses*

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (M$) | | | |
| **Économies gouvernementales** | | | | | | |
| Gestion des biens immobiliers | 150 | 150 | 170 | 255 | 300 | *1 025* |
| Approvisionnement | 59 | 204 | 598 | 841 | 888 | *2 590* |
| Prestation des services | 265 | 420 | 805 | 780 | 780 | *3 050* |
| Total partiel | 474 | 774 | 1 573 | 1 876 | 1 968 | *6 665* |
| **Initiatives ministérielles** | | | | | | |
| Économies de programmes | 128 | 196 | 320 | 342 | 360 | *1 346* |
| Économies administratives | 106 | 230 | 353 | 371 | 325 | *1 445* |
| Élimination ou réduction de programmes | 104 | 205 | 274 | 274 | 275 | 1 132 |
| Total partiel | 337 | 631 | 947 | 987 | 1 021 | 3 923 |
| Économies – Avantages sociaux | 26 | 60 | 67 | 81 | 91 | 325 |
| **Total** | 837 | 1 465 | 2 587 | 2 944 | 3 079 | 10 913 |
| Pourcentage provenant des économies | | | | | | 89 % |

*Nota* – Les chiffres en italiques désignent des économies. Les avantages sociaux ne sont pas compris dans le dénominateur utilisé pour calculer le pourcentage attribuable aux économies.

## Mesures relatives à l'approvisionnement

Le gouvernement estime qu'il doit toujours chercher de nouveaux moyens de réduire le coût de la prestation des services gouvernementaux et d'affecter les ressources épargnées à l'exécution de programmes positifs et efficaces qui amélioreront le bien-être de la population canadienne. Dans cette optique, l'objectif visant à ce que le gouvernement, la plus grande « entreprise » au Canada, ne paie pas trop cher les produits et services qu'il achète et dont la valeur atteint plusieurs milliards de dollars. Le gouvernement est d'avis qu'il peut réduire le coût de l'approvisionnement en :

- regroupant les achats à l'échelle de l'administration publique de manière à tirer parti de son pouvoir d'achat pour obtenir les meilleurs prix possibles;
- utilisant un seul acheteur pour négocier le meilleur prix possible;
- réduisant les coûts d'administration, de conformité et de rapports en utilisant plus efficacement la technologie.

### Exemple : Économies relatives à un ordinateur

Le gestionnaire d'Hervé approuve sa commande pour l'achat d'un ordinateur de 2 000 $ dans le magasin de l'autre côté de la rue parce qu'il répond tout à fait à ses besoins, et ce, même si TPSGC a négocié avec un autre fournisseur une offre à commandes pour des ordinateurs comparables, mais pas exactement pareils, au prix de 1 500 $.

Si TPSGC avait pu grouper des achats comme celui d'Hervé et commander une grande quantité d'ordinateurs par l'entremise d'une offre à commandes, il aurait peut-être pu obtenir un prix encore meilleur, soit environ 1 200 $ par ordinateur. Autrement dit, si Hervé avait acheté son ordinateur conformément à la nouvelle politique, le gouvernement, et les contribuables, auraient épargné 800 $ pour chaque ordinateur.

Pour examiner l'étendue des éventuelles économies qui seraient réalisées, le gouvernement du Canada a lancé une étude pangouvernementale de l'approvisionnement. Un groupe de travail interministériel d'expérience a interrogé 17 grandes entreprises et 13 associations commerciales, analysé 176 cas soumis au Comité d'examen des acquisitions, examiné attentivement 112 rapports de vérification et revu les pratiques exemplaires en approvisionnement de 4 pays et de 10 provinces. Le CED a accepté les recommandations du groupe de travail, qui ont été intégrées aux propositions d'économies prévues dans le budget de 2005.

## Plan d'action

Le fait de délaisser les achats décentralisés, soit la norme actuelle, en faveur des achats en nombre coordonnés pourrait réduire la marge de manœuvre des gestionnaires. Toutefois, l'importance des économies susceptibles d'être produites, comme en fait foi le tableau 2, semble justifier ce changement. Les dérogations seront surveillées de près.

**Tableau 2**
*Économies éventuelles pour des produits choisis*

| Produit | Économies éventuelles |
|---|---|
| | (%) |
| Logiciels commerciaux | 15 |
| Matériel audiovisuel | 14 |
| Ameublement | 20 |
| Équipement de bureau | 12 |
| Fournitures de bureau | 34 |
| Entretien, réparation et remise en état | 24 |
| Services d'impression | 12 |
| Services de technologie de l'information et services techniques en sous-traitance | 14 |
| Services de messagerie du jour au lendemain | 14 |

Source : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Rapport IBM, 2004 (non publié)

Le gouvernement propose le plan d'action suivant pour réaliser des économies en approvisionnement.

- Les ministères seront tenus de recourir aux « offres à commandes » négociées par TPSGC, les éventuelles dérogations étant gérées au niveau central.
- Il est proposé de modifier la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* pour conférer au ministre de TPSGC l'entière responsabilité de l'approvisionnement en produits et services (pouvoir qu'il pourra déléguer au besoin et en fonction d'accords sur les niveaux de service conclus avec les ministères).
- TPSGC sera doté du pouvoir de négocier les achats au nom de l'ensemble du gouvernement.

- Pour garantir au gouvernement du Canada les meilleurs prix possibles, chaque nouveau marché négocié comportera des clauses :
  - sur « l'évolution des prix », de sorte qu'un marché puisse être rouvert si les prix du marché baissent;
  - sur les prix les plus bas garantis par le fournisseur lorsqu'un concurrent offre un prix inférieur dans des situations « raisonnables » (à l'exception d'une vente à perte);
  - sur le remboursement après coup des paiements en trop;
  - sur le renforcement de la politique relative au rendement du fournisseur.

- Il est proposé de modifier la *Loi sur la gestion des finances publiques* (article 32) de manière à autoriser TPSGC à s'engager à acheter une quantité minimale de produits et services au nom du gouvernement.

- Le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) servira d'arbitre en cas de différends relatifs aux appels d'offres qui opposent le gouvernement du Canada et ses fournisseurs. Le gouvernement simplifiera les règlements du TCCE concernant ces différends pour les rendre plus efficaces et plus conformes à ceux de nos partenaires commerciaux, surtout les États-Unis.

- TPSGC élaborera et instaurera des normes de service plus élevées fondées sur un engagement de réduire de moitié le temps requis pour négocier un marché.

- Une nouvelle structure de gouvernance sera instaurée pour surveiller la mise en œuvre du plan d'action par TPSGC.

- Le gouvernement surveillera les répercussions sur les petites et moyennes entreprises ainsi que sur les régions et tentera de les atténuer. Un bureau des petites et moyennes entreprises sera créé à TPSGC pour aider celles-ci à avoir accès aux marchés gouvernementaux. Les politiques nécessaires seront instaurées.

- Au sujet des déplacements, le gouvernement du Canada mettra à profit le nouveau marché qu'il a établi afin d'obtenir les meilleurs prix possibles.

- D'ici 2006, une politique d'achats écologiques sera mise au point pour que le gouvernement du Canada utilise dans la mesure du possible des biens et produits respectueux de l'environnement.

Les économies cumulatives découlant de l'amélioration des pratiques d'approvisionnement totaliseront, après des investissements de 90 millions de dollars dans les programmes, environ 2,5 milliards sur cinq ans (tableau 3). Des investissements s'imposeront dans le Marché en direct du gouvernement du Canada (l'outil d'approvisionnement électronique), dans un système amélioré de suivi des achats, dans la formation d'équipes de gestion des produits et dans la constitution d'un groupe central de mise en œuvre.

**Tableau 3**
*Économies au chapitre de l'approvisionnement de l'État*

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (M$) | | | |
| Recours aux offres à commandes existantes | 53 | 122 | 267 | 311 | 311 | 1 064 |
| Obtention des meilleurs prix | 6 | 29 | 228 | 361 | 370 | 994 |
| Modernisation des déplacements | – | 50 | 80 | 115 | 130 | 375 |
| Économies administratives | – | 3 | 23 | 54 | 77 | 157 |
| **Économies totales** | 59 | 204 | 598 | 841 | 888 | 2 590 |
| Investissements nécessaires à TPSGC | (20) | (25) | (25) | (20) | – | (90) |
| **Économies nettes** | 39 | 179 | 573 | 821 | 888 | 2 500 |

## Mesures relatives à la gestion des biens immobiliers

Le gouvernement du Canada est le plus grand utilisateur de locaux à bureaux au Canada. Quelque 284 000 fonctionnaires travaillent dans un espace couvrant 5,7 millions de mètres carrés, dont la moitié se trouve dans la région de la capitale nationale.

Il ressort des analyses menées par TPSGC et la vérificatrice générale qu'une utilisation plus efficace des locaux et une gestion plus efficace permettraient de réduire le coût de gestion des biens immobiliers fédéraux. Par ailleurs, les économies éventuelles sont considérables, surtout compte tenu du fait que TPSGC gère en permanence plus de 420 immeubles et 2 000 baux, et affecte 1 200 employés à la prestation de services d'architecture, d'ingénierie et de gestion des biens immobiliers à d'autres ministères.

### Plan d'action

Le plan d'action en vue de réaliser des économies en gestion des biens immobiliers découlant de l'examen des dépenses prévoit notamment ce qui suit.

- **Normes en matière de locaux.** Le gouvernement réduira son utilisation actuelle moyenne des locaux, qui passera de plus de 21 mètres carrés par employé à 18 mètres carrés par employé, ce qui est davantage conforme aux points de référence du secteur privé. Les normes d'aménagement pour la construction, le câblage, etc., seront également ramenées d'un coût moyen de 400 $ le mètre carré à une norme de TPSGC de 313 $ le mètre carré.

- **Gestion de l'inventaire.** Le gouvernement améliorera ses stratégies de location pour assurer une utilisation plus stratégique des locaux à moindre coût en dehors des « centres » municipaux (le centre-ville) et négociera ses baux en temps opportun pour s'assurer d'obtenir les meilleurs taux possibles des propriétaires. Ces efforts porteront également sur l'amélioration de la gestion des marchés de réparation et d'entretien.
- **Impartition.** Le gouvernement engagera des experts du secteur privé lorsque cela permet de réduire considérablement les frais relatifs aux projets et à la gestion.

Les économies découlant de l'amélioration de la gestion des biens immobiliers, après des investissements de 100 millions de dollars, totaliseront 925 millions sur cinq ans (tableau 4). Des investissements s'imposeront pour mettre au point de nouveaux systèmes de gestion de l'information afin d'optimiser l'utilisation des locaux et de minimiser les coûts, d'assurer le perfectionnement des compétences et de fournir la formation nécessaire à l'exécution des nouvelles fonctions.

**Tableau 4**
*Économies au chapitre de la gestion des biens immobiliers*

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (M$) | | | |
| Application des normes en matière de locaux | 50 | 85 | 95 | 120 | 150 | 500 |
| Amélioration de la gestion de l'inventaire | 40 | 50 | 60 | 70 | 80 | 300 |
| Impartition et réduction des coûts généraux | 10 | 15 | 15 | 65 | 70 | 175 |
| Report des immobilisations non essentielles | 50 | | | | | 50 |
| **Économies totales** | 150 | 150 | 170 | 255 | 300 | 1 025 |
| Investissements à TPSGC | (20) | (20) | (20) | (20) | (20) | (100) |
| **Économies nettes** | 130 | 130 | 150 | 235 | 280 | 925 |

## Service Canada

Le concept de Service Canada, à savoir offrir un « guichet unique » où les Canadiens peuvent obtenir tous les services du gouvernement, est loin d'être nouveau. Le Comité d'examen des dépenses s'est penché sur ce concept, a passé en revue les travaux accomplis à ce jour et en a mené d'autres. Il a conclu que le moment était venu d'appliquer un tel principe. De fait, le modèle de Service Canada cadre parfaitement avec le mandat du CED de trouver des moyens d'améliorer l'exécution des programmes fédéraux et aussi de réduire les coûts.

Le gouvernement fédéral fournit un vaste éventail d'avantages et de services à la population canadienne, depuis le versement de prestations d'assurance-emploi à la délivrance de passeports en passant par l'acceptation en direct de déclarations de revenus et de paiements. Or, les Canadiens s'inquiètent de la complexité qui caractérise maintenant l'appareil gouvernemental, de même que du grand nombre de ministères et programmes distincts avec lesquels ils doivent traiter. Ils veulent souvent savoir pourquoi ils doivent remplir tant de formulaires qui demandent les mêmes renseignements. De plus, ils s'étonnent qu'ils soient renvoyés d'un endroit à l'autre au lieu de disposer d'un seul point de contact où s'adresser pour mener toutes leurs affaires avec le gouvernement.

## Plan d'action

Le Comité d'examen des dépenses a confirmé que le gouvernement doit transformer radicalement la manière dont la population canadienne obtient des services gouvernementaux. Service Canada représentera l'une des plus grandes réformes jamais entreprises des opérations fédérales, qui se réalisera à l'échelle du gouvernement. Une fois la réforme sur trois ans terminée, il sera possible :

1. de fournir des services sans interruption qui sont intégrés, faciles d'accès et d'utilisation, et adaptés aux circonstances particulières. Les Canadiens pourront recevoir des prestations sans avoir à en faire la demande ou à remplir une multitude de formulaires, et ils trouveront réponse à la plupart de leurs questions, besoins ou problèmes dès le premier contact avec le gouvernement;
2. d'accroître l'intégrité des programmes en gagnant la confiance du public et en garantissant que le bon client recevra le bon service ou la bonne prestation au bon moment et à la fin voulue;

3. de regrouper les nombreux services et avantages offerts aux Canadiens en créant une capacité commune et intégrée de prestation des services;
4. de tenir le gouvernement davantage responsable – envers les citoyens et le Parlement – de la prestation de meilleurs services et de l'utilisation plus efficace de l'argent que les contribuables ont si durement gagné.

## Meilleur service : Exemple 1

**Personnes handicapées**

- De nos jours, une personne handicapée peut recevoir des services distincts de nombreux ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et d'organisations privées. De fait, quelque 44 programmes gouvernementaux distincts à l'intention des personnes handicapées se trouvent sur le site Prestations du Canada.
- Nombre de ces programmes disposent de leurs propres modes de prestation des services, qui s'accompagnent d'une myriade de bureaux, de numéros de téléphone et de sites Internet. Ils ne partagent pas facilement ni rapidement les renseignements, même si leurs besoins en information sont semblables (par exemple, le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le régime de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada).
- De plus, lorsque les demandeurs apprennent qu'ils n'ont pas droit à un programme, on ne leur indique pas toujours où ils peuvent s'adresser pour trouver d'autres formes d'aide.
- Service Canada fournira un « guichet unique » pour la prestation de services et le versement de prestations aux personnes handicapées. Ainsi, les citoyens n'auront qu'à se rendre à un seul endroit pour recevoir la gamme complète des services et avantages dont ils ont besoin. Ils devront fournir les renseignements une seule fois, et ce, simplement, facilement et avec dignité. Ils pourront choisir la façon d'obtenir le service, à savoir en personne, par téléphone, sur Internet ou par la poste.
- Il faudra pour cela intégrer davantage les exigences et procédés de présentation des demandes et, pour commencer, les différents ministères fédéraux pourront appliquer la nouvelle marche à suivre aux demandes de crédits d'impôt pour personnes handicapées (Agence du revenu du Canada), de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et de pensions d'invalidité offertes par Anciens Combattants Canada.

## Meilleur service : Exemple 2

**Signaler un décès dans la famille**

Au moins 10 interactions distinctes avec le gouvernement sont requises pour signaler un décès à l'État (pour faire cesser les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Régime de pensions du Canada (RPC), ou les allocations d'anciens combattants ou encore pour désactiver un numéro d'assurance sociale). De plus, les avis de décès tardifs entraînent des trop-payés au titre du RPC et de la SV totalisant 100 millions de dollar par année. Il faut compter en moyenne deux mois pour que le gouvernement reçoive la copie papier du certificat de décès.

À l'avenir, les citoyens pourront informer une seule fois les bureaux provinciaux de la statistique de l'état civil lorsque survient un décès dans la famille. Ces renseignements seront ensuite transmis par voie électronique au Registre d'assurance sociale géré par Service Canada, qui informera ensuite les divers programmes gouvernementaux.

## Meilleur service : Exemple 3

**Signaler une naissance**

Peu de temps après la naissance d'un enfant, les parents doivent remplir de nombreux formulaires exigés par différents organismes gouvernementaux. Ils ne seront plus tenus de présenter des demandes distinctes de prestations parentales de l'assurance-emploi, d'enregistrement d'une naissance, de certificat de naissance, de numéro d'assurance sociale, de carte d'assurance-santé et de Subvention canadienne pour l'épargne-études, car Service Canada s'affairera à combiner en une seule étape ces procédés multiples.

La transformation des services permettra également de réformer le fonctionnement du gouvernement, qui :

- sera axé sur les citoyens et réalisera de meilleurs résultats dans le domaine social;
- renforcera l'accès aux points de service fédéraux et la pertinence dans les régions et les collectivités;
- réduira sensiblement les tracasseries administratives;
- réalisera d'importantes économies de coûts.

L'initiative Service Canada sera à l'origine de deux genres d'économies. Dans un premier temps, elle permettra de réaliser des économies opérationnelles de 1,5 milliard de dollars découlant des retombées bénéfiques des investissements dans la technologie, comme l'automatisation du traitement à forte intensité de papier, et de l'accroissement de l'efficacité des centres d'appels. Dans un deuxième temps, des économies supplémentaires de 1,5 milliard relatives aux programmes seront réalisées grâce à la réduction

des paiements excédentaires versés par les programmes de l'assurance-emploi et du RPC. Toutefois, en raison des investissements requis dans les opérations pour grouper, sous l'égide de Service Canada, les bureaux d'autres ministères fédéraux et d'autres ordres de gouvernement et pour apporter les changements technologiques à l'appui des services axés sur les citoyens et de la Voie de communication protégée par la prestation des services, les économies nettes totaliseront 2,5 milliards de dollars sur les cinq ans (tableau 5).

**Tableau 5**
*Économies découlant du projet Service Canada*

| | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (M$) | | | |
| Fonctionnement | 165 | 215 | 390 | 365 | 365 | 1 500 |
| Programmes | 100 | 205 | 415 | 415 | 415 | 1 550 |
| **Économies totales** | 265 | 420 | 805 | 780 | 780 | 3 050 |
| Investissements autres que dans la Voie de communication protégée | 65 | 65 | 60 | 30 | 30 | 250 |
| Voie de communication protégée | – | – | 80 | 85 | 85 | 250 |
| Économies nettes | 200 | 355 | 665 | 665 | 665 | 2 550 |

## Économies ministérielles

Le Comité d'examen des dépenses s'est penché sur les programmes ministériels pour trouver trois sources d'économies : la réduction des coûts d'exécution des programmes (économies de programmes), la réduction des frais généraux liés au fonctionnement du ministère (économies administratives) et l'élimination ou la réduction de programmes devenus inefficaces ou moins pertinents.

Les ministères ont été chargés d'examiner leurs dépenses et, à titre de point de référence, à soumettre au Comité d'examen des dépenses des propositions de réduction éventuelle d'au moins 5 % de leur dépenses de programmes directes non législatives couvrant les opérations et les paiements de transfert. En tout, ces dépenses ont été évaluées à quelque 42 milliards de dollars.

Toutefois, certains types de dépenses ont été exclus de l'assiette globale pour assurer le caractère réaliste et réalisable des économies proposées.

Les efforts ont porté sur le volet discrétionnaire des crédits approuvés par le Parlement pour les ministères et organismes. Voici quelques-unes des exemptions :

- Les dépenses législatives exigeant un changement des lois, parce qu'elles sont essentiellement non discrétionnaires et comprennent les régimes d'avantages sociaux – pensions de retraite, cotisations au RPC/RRQ – et le personnel prévu par la loi, par exemple les juges fédéraux.
- Les dépenses de fonctionnement sous contrôle distinct, qui sont elles aussi essentiellement non discrétionnaires. Les coûts que le Secrétariat du Conseil du Trésor assume pour l'assurance (assurance-santé, assurance-invalidité, assurance-soins dentaires) dans la fonction publique sont des exemples de ce qui précède.
- Les grandes dépenses en immobilisations.
- Quelques subventions et contributions ont également été jugées non discrétionnaires et ont été exclues. Ce sont essentiellement celles versées à d'autres ordres de gouvernement ou aux Premières nations.

### Exemples d'économies de programmes

L'**Agence de promotion économique du Canada atlantique** (APECA) ayant établi des fonds d'innovation pour chacune des régions, il découlait naturellement que certains projets méritoires d'une région pouvaient ne pas recevoir de financement, tandis que d'autres projets moins méritoires ailleurs en recevaient. L'APECA a décidé de grouper les fonds et d'appuyer les meilleures propositions, ce qui fournit l'occasion de partager des idées, d'améliorer la qualité des projets et de réduire les coûts.

L'**Agence de revenu du Canada** (ARC) effectue des saisies manuelles de données aux fins du traitement des formulaires de revenus des particuliers et des sociétés et de l'établissement des nouvelles cotisations. Cette façon de faire est très coûteuse, demande beaucoup de temps et donne lieu à des erreurs. C'est pourquoi l'ARC installera un nouveau système de codage des déclarations de revenus produites par voie électronique pour améliorer le service aux Canadiens, réduire les erreurs et diminuer les coûts.

Le **ministère des Pêches et des Océans** (MPO) retient les services d'agents des pêches armés pour surveiller les habitats de poissons. Cette façon de faire est coûteuse et souvent inutile et est jugée excessive dans certains cas. Le MPO modernise sa manière de faire, notamment en se fiant davantage aux programmes d'éducation et en réduisant considérablement les renvois présentant peu de risques, ce qui permettra d'atteindre les objectifs du programme à moindre coût, en particulier dans les Prairies.

### Exemples d'économies administratives

**Ressources naturelles Canada** réduira les coûts en éliminant le chevauchement et le double emploi grâce au groupement de ses services ministériels chargés de la gestion et de la technologie de l'information, des finances, des communications, du soutien administratif et des ressources humaines.

L'**Agence canadienne d'inspection des aliments** réduira ses coûts de fonctionnement en accélérant le recours aux « déplacements électroniques » (les téléconférences), en modernisant ses services de paie et en changeant sa manière de gérer l'utilisation de son parc automobile.

### Exemples de réduction de programmes

**Agriculture et Agroalimentaire Canada** offre un soutien financier pour la promotion de l'exportation des produits canadiens. Pour ce faire, le ministère appuie les associations sectorielles et accorde une aide financière directe aux grandes multinationales, ce qui constitue le dédoublement de l'aide consentie. À l'avenir, l'aide sera offerte uniquement par l'entremise des associations sectorielles.

L'**Agence canadienne de développement international** (ACDI) offre de l'aide à de nombreux pays. Toutefois, certains de ces pays ont fait des progrès remarquables, à tel point qu'ils n'ont plus besoin d'aide. L'ACDI propose de réduire son aide dans de tels cas. Dans d'autres pays, en raison de divers facteurs et malgré les efforts de l'Agence, l'efficacité de l'aide canadienne peut être limitée. Dans de telles circonstances, il vaut mieux acheminer l'aide aux pays qui en ont le plus besoin et où le soutien du Canada peut avoir la plus grande incidence. C'est ce que l'ACDI se propose de faire.

Les propositions ministérielles, dont l'examen a été approuvé par les ministres respectifs, sont ensuite soumises à un examen approfondi au cas par cas par les membres du Comité d'examen des dépenses. Ces derniers, après avoir demandé des modifications ou des ajouts visant certaines propositions, regroupent une série finale d'initiatives ministérielles. Autrement dit, la série de mesures recommandées par le CED ne représente pas des réductions généralisées pro forma, résultat que le gouvernement avait rejeté d'entrée de jeu.

Lorsqu'ils prennent leurs décisions, les membres du Comité appliquent une série d'« optiques », surtout en fonction des régions et de l'égalité des sexes. En outre, ils s'assurent que la série dans son ensemble n'a pas d'incidence négative sur d'importants secteurs de la politique publique (par exemple, les sciences, l'environnement ou les langues officielles).

Les économies ministérielles finales représenteront près de 4 milliards de dollars sur cinq ans, la plupart d'entre elles découlant de l'amélioration des programmes et d'économies administratives. Les réductions ou l'élimination réelles de programmes produiront des économies de 104 millions de dollars la première année, qui passeront à 275 millions la cinquième année, et totaliseront près de 1 milliard de dollars. L'annexe dresse une liste sommaire des économies.

## Réinvestir les économies découlant de l'examen des dépenses

L'examen des dépenses n'est pas un exercice ponctuel; il s'inscrit plutôt dans la nouvelle culture de gestion au sein du gouvernement du Canada. Les économies qui en découlent seront investies dans les secteurs jugés les plus prioritaires par les Canadiens.

Une tranche d'environ 2,3 milliards de dollars des économies totales sera réalisée en améliorant l'efficacité du programme d'assurance-emploi et une autre tranche de 150 millions fera de même du RPC. Le gouvernement est déterminé à ce que le taux des cotisations d'assurance-emploi serve uniquement à couvrir les coûts du programme. Les économies liées à l'administration de ce programme serviront donc soit à réduire les cotisations, soit à bonifier les prestations, tandis que celles liées au programme du RPC garantiront la stabilité soutenue du régime de pension publique.

Les quelque 8,5 milliards de dollars qui restent seront réaffectés pour financer des programmes fédéraux dans de nouveaux secteurs prioritaires comme la défense et la sécurité nationale, l'environnement, l'aide aux Canadiens autochtones et le maintien de l'intégrité des opérations essentielles du gouvernement.

**Tableau 6**
*Sources et utilisations des économies réalisées par suite de l'examen des dépenses*

| Économies totales déterminées par le CED | | Exemples de priorités financées grâce aux économies déterminées par le CED |
|---|---|---|
| | (G$) | Défense |
| Prestation des services | 3,1 | Sécurité nationalle |
| Approvisionnement | 2,6 | Environnement |
| Gestion des biens immobiliers | 1,0 | Canadiens autochtones |
| Initiatives ministérielles | 3,9 | Recherche-développement |
| Économies – Avantages sociaux | 0,3 | Intégrité des programmes[1] |
| Total | 10,9 | Réduction des cotisations ou bonification des prestations d'assurance-emploi |
| | | Amélioration du solde du compte du RPC |

[1] Investissements requis pour assurer les niveaux de service dans les principaux secteurs de responsabilité fédérale et maintenir les immobilisations.

## Incidence sur les emplois fédéraux

L'examen des dépenses a trait à la réaffectation, ce qui signifie qu'il faut trouver des économies – en faisant mieux les choses et en réduisant les dépenses relatives aux vieux programmes – de manière à les réinvestir dans les nouveaux programmes fédéraux et les secteurs jugés prioritaires par la population canadienne. Cela suppose donc une certaine stabilité de la taille globale du gouvernement. L'examen des dépenses ne doit donc pas occasionner de réduction appréciable de l'effectif fédéral total.

Il ne faut toutefois pas en conclure que les emplois ne seront pas touchés. Des répercussions se feront notamment sentir si les compétences requises des anciens et nouveaux programmes ne concordent pas.

Lorsque le CED a mis au point la série d'économies proposées, il a analysé en profondeur les conséquences sur l'emploi dans la fonction publique fédérale et tenu compte du point de vue des régions. Son analyse a donné les principaux résultats suivants :

- Compte tenu des taux d'attrition, des possibilités de recyclage professionnel et du remplacement des employés nommés pour une période déterminée par des employés à temps plein déclarés excédentaires, les mesures prévues par le CED auront une incidence nette sur cinq ans d'environ 1 % du niveau actuel d'emplois. Les fonctionnaires qui perdront leur emploi auront droit à l'aide, financière et autre, prévue par les programmes actuels de réaménagement des effectifs.

■ L'incidence régionale des économies déterminées par le CED est répartie équitablement dans toutes les régions du Canada. Ce résultat n'est pas accidentel, puisque l'un des critères retenus par le Comité pour arriver à la série de mesures préconisées était de ne pas toucher indûment une région plus qu'une autre.

Pour placer en perspective les effets sur l'emploi des mesures découlant de l'examen des dépenses, en tenant compte du réinvestissement des économies dégagées, il convient de signaler que, par suite de l'examen des programmes survenu au milieu des années 1990, le nombre d'emplois à la fonction publique fédérale est passé du sommet de 288 049 enregistré en 1993-1994 à 239 093 en 1998-1999, soit une baisse de près de 50 000 emplois. De plus, au cours des cinq dernières années, le nombre de fonctionnaires fédéraux a crû d'une quantité semblable.

## Conclusion

La série de mesures préconisées par suite de l'examen des dépenses est un élément essentiel du budget de 2005, car elle permet de donner suite à l'engagement que le gouvernement a pris d'assurer une interdance plus judicieuse, responsable et transparente de l'utilisation des deniers publics. Elle montre sans équivoque que le gouvernement ne fait pas qu'écouter les Canadiens : il est résolu à prendre les mesures concrètes et novatrices qui s'imposent pour appliquer une bonne politique publique et assurer une saine gestion financière.

Comme le précise le budget, les économies dégagées par les travaux du CED profiteront à la population canadienne cette année et au cours des années ultérieures, car elles aideront à financer de nouveaux investissements qui protégeront l'environnement, contribueront au bien-être des Autochtones, renforceront notre capacité en matière de défense et appuieront davantage la recherche-développement et l'aide internationale. La liste des avantages est certes ambitieuse, mais les travaux acharnés menés dans le cadre de l'examen des dépenses et les résultats réels qu'il a déclenchés permettront de les concrétiser.

Le premier ministre a indiqué que l'examen des dépenses fédérales se poursuivra.

D'autres renseignements détaillés sur les mesures d'économies proposées par chaque ministère sont affichés sur la page Web du Comité d'examen des dépenses à l'adresse www.pco-bcp.gc.ca/erc-ced. Un lien vers cette page est également offert par l'entremise de la page Web du budget de 2005 du ministère des Finances Canada à l'adresse www.expenditurereview-examendesdepenses.gc.ca

**Annexe**
*Initiatives d'économies ministérielles*

| Ministère | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | (M$) | | | |
| MAECI (Affaires étrangères) | 4,0 | 13,0 | 32,0 | 32,0 | 32,0 | 113,0 |
| Affaires indiennes et du Nord Canada | 20,0 | 45,0 | 65,0 | 65,0 | 65,0 | 260,0 |
| Agence canadienne de développement économique pour les régions du Québec | 4,4 | 8,4 | 11,3 | 11,3 | 11,3 | 46,9 |
| Agence canadienne de développement international | 40,9 | 74,0 | 114,4 | 114,4 | 114,4 | 458,1 |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique | 7,1 | 14,0 | 21,0 | 21,0 | 21,0 | 84,1 |
| Agence du revenu du Canada | 35,1 | 73,8 | 110,0 | 110,0 | 110,0 | 438,9 |
| Agriculture et Agroalimentaire Canada (AGR) | 25,0 | 30,0 | 35,0 | 45,0 | 45,0 | 180,0 |
| AGR – Agence canadienne d'inspection des aliments | 3,6 | 5,1 | 20,1 | 20,1 | 20,1 | 69,0 |
| AGR – Commission canadienne des grains | 0,6 | 0,7 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 3,9 |
| Anciens Combattants Canada | 3,2 | 6,4 | 9,3 | 9,3 | 9,3 | 37,5 |
| Bureau du Conseil privé (BCP) | 2,1 | 4,2 | 6,3 | 6,3 | 6,3 | 25,2 |
| BCP – Pensionnats autochtones | 1,6 | 3,1 | 4,7 | 4,7 | 4,7 | 18,8 |
| Citoyenneté et Immigration Canada | 1,2 | 8,0 | 17,5 | 18,8 | 20,0 | 65,5 |
| MAECI (Commerce international) | 1,6 | 2,8 | 4,5 | 4,5 | 4,5 | 17,8 |
| Conseil du Trésor (CT ) – Secrétariat | 1,4 | 2,3 | 4,2 | 4,2 | 4,2 | 16,3 |
| CT – École de la fonction publique du Canada | 0,5 | 0,9 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 5,6 |

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Renforcement et modernisation de la gestion du secteur public

le 23 février 2005

Canada

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Renforcement et modernisation de la gestion du secteur public

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2005)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

ou dans les librairies participantes.

Également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
www.fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

N° de cat. : F1-23/2005-5F
ISBN 0-662-79168-1

## Introduction

Nos institutions fédérales jouent un rôle prépondérant dans notre qualité de vie. Elles appuient la façon dont nous nous gouvernons à titre de fédération, administrons nos lois et notre système juridique, élaborons et exécutons nos programmes et services sociaux nationaux, réglementons l'économie et promouvons le commerce loyal et représentons et protégeons nos intérêts et valeurs dans le monde.

C'est à bon droit que les Canadiens attendent beaucoup de leur secteur public. Ils s'attendent à voir leur gouvernement instituer des politiques et programmes qui tiennent compte des priorités du public et y répondent. Ils s'attendent à voir leur gouvernement gérer de façon ouverte, transparente et responsable. Ils veulent savoir que les programmes et services gouvernementaux sont bien gérés. Par-dessus tout, ils veulent être assurés de la saine gestion des deniers publics.

Le gouvernement a écouté et a agi :

- le Bureau du contrôleur général a été reconstitué pour renforcer la gestion financière et la vérification interne;
- l'information sur les frais de voyages et d'accueil, la passation de marché et la reclassification des postes est maintenant publiée sur Internet afin d'accroître la transparence;
- l'examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État élabore un plan d'action pour renforcer la gouvernance et la responsabilisation;
- le *Projet de loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs* renforcera le régime d'enquête sur des actes répréhensibles;
- des améliorations apportées aux documents du *Budget des dépenses* aident le Parlement à amener le gouvernement à rendre des comptes.

À partir de là, le gouvernement modernisera et réformera les pratiques de gestion dans l'ensemble du secteur public fédéral. Pour ce faire, il faut changer la façon dont le gouvernement travaille. Les initiatives sont concentrées dans quatre domaines :

- amélioration de la qualité et de l'efficience du service;
- renforcement de la capacité de la fonction publique;
- renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation;
- saine gestion des ressources publiques.

Nous visons à offrir aux Canadiens la meilleure fonction publique possible. Nous devons travailler de façon judicieuse, être à l'écoute des besoins des Canadiens et réagir plus rapidement au changement. Les fonctionnaires bénéficieront de notre appui sur le plan de la prestation des services aux Canadiens. La coordination des efforts dans tous ces domaines permettra de renforcer la confiance, la responsabilisation et la saine gestion des deniers publics auxquelles les Canadiens sont en droit de s'attendre de leur gouvernement. Ainsi, le gouvernement pourra continuer de renforcer l'avantage concurrentiel du Canada dans le monde et à positionner le pays pour l'avenir.

Reg Alcock
Président du Conseil du Trésor et
ministre responsable de la Commission canadienne du blé

## Ce que nous faisons et pourquoi

### Renforcer et moderniser la gestion du secteur public

Le gouvernement du Canada est en pleine transformation. Il apporte des changements à son fonctionnement, à la manière dont il rend des comptes aux Canadiennes et aux Canadiens et à la manière dont il leur offre des services. Les transformations d'envergure qui ont été mises en œuvre refaçonnent la relation qu'entretient le gouvernement avec la population canadienne et permettent d'établir les bases d'une culture de gestion moderne axée sur la transparence, la qualité et l'efficience.

Les mesures prises par le gouvernement s'appuient sur des valeurs démocratiques, éthiques, professionnelles et axées sur les personnes qui sont les fondements de notre nation. Ces valeurs sont le respect, l'équité et l'ouverture. Elles reflètent ce que les Canadiens estiment être au cœur de notre caractère national. Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement agisse également selon ces valeurs. Le document qui suit donne un aperçu des initiatives gouvernementales. Il fait état de l'engagement continu et indéfectible du gouvernement, de sa volonté d'atteindre les objectifs d'une administration publique moderne et de mieux servir la population canadienne. Il s'agit d'atteindre des résultats pour les Canadiens, grâce à de meilleurs services, à un usage plus efficace de la technologie et au maintien de l'excellence dans la poursuite de l'intérêt public.

Les principaux éléments de cette évolution vers un gouvernement plus moderne, efficient, transparent et efficace sont décrits et expliqués dans le présent document. Bien que chacun de ces éléments revête une importance qui lui est propre, ils sont complémentaires et leur cohésion est essentielle afin de transformer le gouvernement.

Ces éléments comprennent :

- Des mesures visant à améliorer la prestation des services et leur accessibilité pour le public;
- Des initiatives visant à moderniser et à améliorer la fonction publique;
- Des initiatives qui viennent renforcer la transparence et la responsabilisation;
- Des mesures de renforcement de la gestion financière.

Bien des choses ont déjà été accomplies, mais des progrès encore plus significatifs seront réalisés au cours des prochains mois. C'est ce à quoi le gouvernement s'engage vis-à-vis des Canadiennes et des Canadiens.

## Amélioration de la qualité et de l'efficience du service

L'une des principales tâches du gouvernement consiste à bien desservir les citoyens. Par conséquent, le défi fondamental de la fonction publique consiste à répondre aux besoins des gens et à livrer les services dont ils ont besoin de façon efficiente, efficace et professionnelle. Mais trop souvent, les fonctionnaires n'ont pas en main les outils ou les systèmes qui leur permettraient d'atteindre ces objectifs critiques. Ils sont contraints par des structures et des systèmes désuets qui les laissent tomber, ainsi que les citoyens qu'ils servent. C'est pour cette raison que la modernisation du gouvernement, qui suppose un service efficient, intégré et amélioré pour les Canadiens, est au cœur du processus de transformation du gouvernement.

Le gouvernement du Canada est la plus importante organisation au pays. Il assure plus de 1 600 programmes et services qui améliorent la qualité de vie des Canadiens et contribuent à rapprocher les diverses régions du Canada. Il investit plus de 140 milliards de dollars dans des programmes et services, y compris des dizaines de milliards dans ses opérations.

Moderniser le gouvernement signifie agir comme un gouvernement plutôt que comme 116 ministères et organismes distincts. Cela signifie également simplifier les processus administratifs, réutiliser l'information et les systèmes et tirer profit de la technologie afin de mieux gérer les fonds et les opérations. Cela signifie utiliser, dans la mesure du possible, des approches communes et des services internes partagés. La prise de décision s'en trouve ainsi améliorée, les coûts réduits et les ressources économisées. Une plus grande efficience opérationnelle signifie davantage de fonds disponibles pour les premières priorités des Canadiens.

Des mesures ont été prises pour améliorer la prestation de services. L'information et les services gouvernementaux sont plus faciles à trouver grâce aux portails Web et aux services téléphoniques sans frais, tous deux axés sur le client. Le principal point d'accès Internet au gouvernement du Canada, le site du Canada à www.canada.gc.ca, offre des services classés par client, par sujet ou par ministère. Les agents d'information du service 1 800 O-Canada fournissent des renseignements à jour sur l'ensemble des programmes et services fédéraux. Le site du Canada accueille 1,2 million de visiteurs chaque mois et le 1 800 O-Canada répond à plus de 100 000 appels par mois. Ces services électroniques sont d'importantes sources d'information, particulièrement en temps de crise. Par exemple, après le tsunami du 26 décembre, on retrouvait sur le site Web des renseignements sur la façon d'aider les Canadiens, les amis et la famille à l'étranger. Le nombre de visiteurs était d'environ 14 000 en date du 6 janvier. En outre, plus de 5 000 appels téléphoniques ont également été répondus pendant cette même période.

Les ministères et les organismes ont réalisé de grands progrès pour offrir leurs services en ligne, notamment la soumission de déclaration de revenu et la demande d'assurance-emploi, et pour accroître la satisfaction des citoyens en accélérant le service. Le service « Mon dossier » de l'Agence du revenu du Canada – qui offre un accès personnalisé sûr aux renseignements fiscaux – a reçu plus de 1,2 million de visiteurs en 2004.

Grâce à l'initiative de réglementation intelligente, les citoyens canadiens bénéficieront d'une sécurité accrue, de procédures rationalisées et d'une réduction du fardeau administratif. Par exemple, dans le cadre de la Stratégie d'accès aux produits thérapeutiques, des progrès ont été réalisés quant à la rapidité d'exécution du processus d'examen des médicaments tout en maintenant des normes de sécurité élevées. L'initiative visant à diminuer la paperasserie trouvera des initiatives concrètes pour réduire le fardeau réglementaire des entreprises et évaluera le rendement du gouvernement à ce chapitre au fil des années. Un nouveau modèle de gestion en matière d'évaluations environnementales de projets de grande envergure touchant l'habitat des poissons rationalise le processus de recommandation, harmonise les ressources avec les priorités et clarifie les exigences de conformité.

Grâce à Internet, les entreprises peuvent :

- s'incorporer et s'enregistrer;
- remplir leur déclaration de revenus des sociétés et feuillet T4;
- inscrire des données de relevé d'emploi;
- soumettre des demandes de marque de commerce et de droits d'auteur.

Ces services en ligne permettent et aux clients et au gouvernement de gagner du temps.

En mai 2004, le gouvernement a conclu un accord de prestation commune de services avec le gouvernement de l'Ontario. Des initiatives de collaboration seront étudiées dans des domaines tels l'amélioration de la prestation électronique de services, la coordination des systèmes de gestion des situations d'urgence, l'amélioration des services d'immigration et un système du marché du travail intégré. Le gouvernement s'efforcera de conclure de tels accords avec d'autres provinces et territoires dans le but d'adopter une approche de prestation de services intergouvernementale pratique.

L'ambitieux programme du gouvernement est en voie de transformer sa façon d'offrir des services aux Canadiens et à d'autres clients et de gérer ses opérations administratives internes.

## Service Canada : un guichet unique au service des Canadiens

Trop souvent, les exigences opérationnelles ou organisationnelles ont dicté au gouvernement la voie à suivre au chapitre de la prestation des services aux Canadiens. Par conséquent, les citoyens jugent ardu de naviguer dans le dédale de programmes et ministères pour trouver les services dont ils ont besoin. Les citoyens ont parfois l'impression d'être renvoyés d'un ministère à un autre plutôt que d'avoir la possibilité d'aller à un seul endroit pour trouver réponse à la majorité de leurs questions. Une meilleure coordination de la prestation des services contribuerait à réduire les coûts et à offrir un service plus commode.

Le gouvernement prend action afin d'améliorer les services aux Canadiens et de réduire le coût de leur prestation. Service Canada offrira un guichet unique aux Canadiens, par téléphone, par Internet et en personne pour tous les avantages sociaux et autres programmes.

Au fil du temps, Service Canada atteindra plus de 30 millions de Canadiens, desservira 1,3 million d'employeurs et fournira un guichet unique pour la majorité des services gouvernementaux, y compris l'aide à la recherche d'emploi, le soutien du revenu, l'éducation et le perfectionnement et beaucoup d'autres services. Service Canada contribuera à accroître le service offert aux Canadiens au premier point de contact et à améliorer l'efficience de la prestation des services au sein du gouvernement.

## Infrastructure technologique protégée

Grâce à son initiative de Gouvernement en direct, le gouvernement fédéral possède désormais une infrastructure technologique sûre de classe mondiale, la Voie de communication protégée, pour appuyer sa prestation des services en ligne. Cette infrastructure commune garantit la confidentialité et la sécurité de l'information et des transactions et fournit des services technologiques à l'appui de tous les ministères et organismes.

La Voie de communication protégée est pleinement opérationnelle et de plus en plus de ministères et d'organismes tirent parti de ses services. Cette infrastructure pavera la voie à la transformation de la prestation des services internes et des services externes. Cependant, d'autres investissements seront nécessaires pour appuyer cette opération et accroître sa capacité de répondre aux besoins de Service Canada et d'autres importants projets de transformation.

En modernisant les opérations fondamentales du gouvernement et en tirant profit de l'infrastructure protégée commune, nous rehaussons l'efficience en augmentant la productivité et en simplifiant les processus. Une plus grande cohérence des processus au sein du gouvernement est également facteur d'amélioration de la qualité. En regroupant les activités professionnelles de secteurs clés des différents ministères et organismes, nous allégeons le fardeau administratif des fonctionnaires et réduisons les coûts.

La démarche axée sur le citoyen qui vise à repenser la prestation des services dans tous les mécanismes et à investir dans l'infrastructure technologique protégée nécessaire, a contribué à élever le Canada au rang des chefs de file en cybergouvernement pendant quatre années consécutives, selon le sondage annuel effectué par la société Accenture.

## Services ministériels, administratifs et de technologie de l'information communs

Un bon nombre de fonctionnaires effectuent des tâches liées à l'administration, aux ressources humaines, aux finances, à la gestion du matériel ou à la technologie de l'information au sein du gouvernement. Pour ce faire, ils utilisent de nombreux systèmes différents; par exemple, il existe sept systèmes de gestion financière et de matériel différents et 14 systèmes de ressources humaines distincts. Souvent, les ministères et organismes personnalisent ces mêmes systèmes. En mettant en place davantage de systèmes communs, en simplifiant et en normalisant les méthodes administratives, en offrant les activités routinières sous forme de libre-service sur Internet et en partageant la prestation de service, nous réussirions à réaliser des économies.

Le gouvernement met actuellement en œuvre une stratégie qui vise à améliorer la prestation de ces services administratifs internes et à accroître l'efficience opérationnelle. En misant sur les domaines qui offrent les meilleures occasions, le gouvernement lancera une méthode de service commun au chapitre de la technologie de l'information, de la gestion des ressources humaines et des services financiers avec une masse critique de ministères et d'organismes. Les sommes nécessaires seront investies pour veiller à ce que cette initiative soit bien planifiée, bien gérée et coordonnée dans l'ensemble du gouvernement.

L'application de cette méthode pangouvernementale à la prestation et à la gestion des services administratifs permettra d'améliorer l'efficience interne des opérations et d'optimiser les ressources des Canadiens. L'adoption de services et systèmes communs signifie également la disponibilité d'une information cohérente pour la prise de décision au sein des ministères et dans l'ensemble du gouvernement.

## Renforcement de la capacité de la fonction publique

En définitive, ce sont les gens qui font la valeur d'un bon gouvernement. La complexité d'un gouvernement se mesure en fonction des défis auxquels les gens sont confrontés et les compétences qu'ils doivent posséder pour remplir le mandat qui leur est dévolu. Peu d'organisations ont subi autant de changements au cours des dernières années que la fonction publique. Pour répondre aux diverses demandes en évolution de la société moderne, la fonction publique se doit d'être plus prompte, plus ouverte et plus révélatrice de la population qu'elle dessert. Une fonction publique moderne constitue le miroir de la qualité et des valeurs de la nation même.

## Modernisation de la fonction publique

La *Loi sur la modernisation de la fonction publique* reconnaît cette réalité. Elle reconnaît que favoriser l'excellence au chapitre de la gestion des personnes et du leadership au sein de la fonction publique est l'une des plus importantes priorités du gouvernement. Elle adjoint la modification de la façon dont le gouvernement fonctionne à la modification de la façon dont la fonction publique doit travailler. Elle donne aux relations patronales-syndicales une approche plus coopérative. Elle améliore le processus de dotation. Elle renforce les systèmes de responsabilisation et de planification des ressources humaines. Enfin, elle propose un modèle de prestation des services de ressources humaines plus rentable de même qu'une approche intégrée d'apprentissage pour les employés de tous les niveaux par l'entremise de l'*École de la fonction publique du Canada*.

Pour accomplir une telle transition, les ministères et organismes de l'ensemble du gouvernement auront besoin de soutien et de financement pour mettre en place de nouvelles fonctions, doter les gens de nouveaux outils, améliorer les connaissances et les compétences, modifier les systèmes et préparer les gens aux changements de culture. Les fonctionnaires recevront l'appui nécessaire tout au long de cette transition.

## Renforcement de la capacité par l'apprentissage prioritaire

La gestion de la fonction publique moderne requiert un effectif compétent, bien formé et professionnel. Les fonctionnaires ont toujours fait preuve d'une volonté de servir l'intérêt du public au meilleur de leurs capacités. Les fonctionnaires auront de nouvelles façons de faire. Ils auront les outils dont ils ont besoin pour travailler.

L'apprentissage pour tous les employés, notamment en vue de la préparation à des responsabilités nouvelles et accrues, demeure une priorité. Les compétences en gestion seront mises à niveau au moyen d'un programme d'études qui mettra l'accent sur les responsabilités de gestion. Ce programme abordera l'initiation des nouveaux employés, le maintien en poste de l'effectif courant et le renforcement des compétences fondamentales, notamment dans les domaines tels la gestion financière, la gestion des ressources humaines, les valeurs et l'éthique. Le gouvernement investira dans le perfectionnement professionnel durable des spécialistes, en travaillant entre autres avec des organismes accréditifs à des programmes destinés aux agents d'approvisionnements, aux professionnels en ressources humaines, aux gestionnaires financiers et aux vérificateurs internes.

Grâce à la formation qui leur est offerte, les fonctionnaires sont mieux outillés pour gérer les défis futurs. Ils peuvent se sentir plus confiants et soutenus pour gérer la transition. Les Canadiens peuvent être assurés qu'ils sont servis par une fonction publique compétente et professionnelle.

## Renforcement de la capacité au moyen d'une planification des ressources humaines intégrée et plus efficace et de systèmes de responsabilisation renforcés

Les organisations de la fonction publique doivent être appuyées par des processus intégrés et efficaces de planification des activités et des ressources humaines, de même que par des systèmes de responsabilisation sains qui couvrent tous les aspects de la gestion des ressources humaines – qu'il s'agisse d'engager la bonne personne au bon moment et au bon endroit, de veiller à ce que les exigences en matière d'équité en emploi et de langues officielles soient respectées ou de maintenir un milieu de travail sain. Tout cela nécessitera de nouveaux investissements pour appuyer les ministères et les organismes dans l'ensemble du gouvernement.

En outre, en collaboration avec la Commission de la fonction publique, des efforts ciblés et un nouveau soutien financier seront déployés afin de favoriser une fonction publique plus représentative et accessible, notamment en améliorant la capacité de formation et de contrôle des langues officielles et en élargissant la zone de sélection à l'échelle nationale. Le gouvernement sera en mesure d'offrir des postes et d'étendre son processus de recrutement plus efficacement dans l'ensemble du pays et de mieux desservir les Canadiens.

Dans un monde en évolution et de plus en plus concurrentiel, nous avons besoin d'une fonction publique non seulement excellente, mais également branchée sur tous les secteurs de la société canadienne. Par conséquent, un nouveau programme d'échange sera mis en place qui permettra aux cadres supérieurs de la fonction publique d'échanger de l'information avec ceux d'autres secteurs de notre société. Le Programme de collaborateurs émérites du premier ministre établira un climat d'entente mutuelle et favorisera le partage des talents et des idées.

## Renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation

De bonnes pratiques de gouvernance et de responsabilisation sont essentielles à une saine gestion publique. Dans une organisation de la taille et de la complexité du gouvernement du Canada, des efforts continus sont nécessaires pour maintenir et renforcer la gouvernance. En outre, le Parlement et les Canadiens doivent savoir à quoi ont servi les fonds publics.

On a beaucoup travaillé à renforcer la responsabilisation. Le *Cadre de responsabilisation de gestion* propose un régime de responsabilité cohérent et exhaustif au sein du gouvernement et donne aux ministères et aux organismes un moyen de renforcer leur capacité de gestion. L'information est divulguée aux Canadiens de façon « proactive » : les frais de voyage et d'accueil des ministres et des hauts fonctionnaires sont désormais publiés sur Internet; l'information relative aux contrats de plus de 10 000 $ est transmise au public ainsi que la reclassification des postes de la fonction publique; le nouveau *Projet de loi sur la protection des fonctionnaires dénonciateurs*, déposé au Parlement, renforce le régime de dénonciation et d'enquête sur des actes répréhensibles dans le secteur public, en protégeant les dénonciateurs et en garantissant un processus équitable aux personnes visées par les allégations. Le nouveau *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* fait l'objet d'une vaste promotion à titre de base solide pour la fonction publique.

## Gouvernance renforcée

Les efforts se poursuivront. Le gouvernement a exposé récemment un certain nombre de mesures visant à renforcer la gouvernance et la responsabilisation des sociétés d'État. Ces dernières représentent une part importante du secteur public et gèrent plus de 78 milliards de dollars des biens et 73 000 employés. Ces mesures, annoncées à la suite de l'examen de la gouvernance des sociétés d'État le plus exhaustif des 20 dernières années, incluent :

- l'éclaircissement de la relation entre les ministres et les sociétés d'État;
- le renforcement de leurs régimes de responsabilité;
- l'accroissement de la transparence du processus de nominations;
- le renforcement de leurs régimes de vérification;
- l'accroissement de la transparence des activités et opérations des sociétés d'État.

Ces réformes permettront de mieux aligner la gouvernance des sociétés d'État sur les réformes du secteur privé. Le Parlement sera davantage en mesure de demander au gouvernement de rendre compte des activités des sociétés d'État et de veiller à ce que les sociétés d'État respectent les besoins et les attentes des Canadiens.

## Amélioration des rapports au Parlement

Il incombe au Parlement de surveiller les dépenses et de tenir le gouvernement responsable des résultats. Pour ce faire, les parlementaires se fient grandement aux rapports du gouvernement. Des mesures ont été prises pour améliorer la présentation des documents du *Budget des dépenses* et pour donner un aperçu global du rendement au moyen du rapport annuel *Le rendement du Canada*. Toutefois, malgré les progrès, le processus de rapport au Parlement demeure inadéquat. La majorité de l'information que reçoit le Parlement au sujet des fonds dépensés est difficilement utilisable. Il est difficile de percevoir les tendances. Une image générale du rendement est difficilement mesurable. Des centaines de rapports sont déposés au Parlement, mais il demeure ardu d'évaluer le rendement du gouvernement en général.

Dans le cadre de ses efforts visant à accroître la responsabilisation et à aborder le déficit démocratique, le gouvernement consultera les parlementaires au cours des prochains mois afin d'élaborer un plan détaillé d'amélioration des rapports au Parlement. Ce plan détaillé contiendra le *Budget des dépenses*, ainsi que de nombreux autres rapports, et fera également état de la possibilité d'offrir un accès en ligne à l'information sur

le rendement. Grâce à ces consultations, le gouvernement sera en mesure de déterminer la meilleure façon de fournir aux parlementaires une information sur les dépenses et résultats des programmes qui soit plus exacte et accessible.

Ces mesures amélioreront la transparence. Les Canadiens pourront voir que leur gouvernement s'acquitte de son mandat et peut mieux prendre part aux débats publics sur les orientations, les programmes et les opérations du gouvernement.

## Saine gestion des ressources publiques

Une saine gestion des ressources est essentielle à l'amélioration du fonctionnement du gouvernement. Cela signifie qu'il faut s'assurer que les dépenses sont contrôlées, qu'elles correspondent parfaitement aux priorités des Canadiens et que chaque dollar est investi judicieusement dans le but de produire des résultats.

En décembre 2003, le gouvernement a commencé à étudier les dépenses en vue de les réaffecter en fonction des priorités les plus pressantes. L'an dernier, on a dégagé un milliard de dollars annuellement d'activités moins efficaces ou prioritaires pour le réaffecter à la promotion de la croissance économique et du progrès social. Le Canada a fait preuve de leadership en adoptant la comptabilité d'exercice intégrale pour les Comptes publics de 2003. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a reçu un nouveau mandat, celui de se concentrer sur une surveillance plus rigoureuse des dépenses gouvernementales et le Bureau du Contrôleur général du Canada a été rétabli au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor pour indiquer la voie à suivre au sein du gouvernement en matière de gestion et de systèmes financiers, de conventions comptables et de vérification interne.

Ainsi, la gestion continue de l'ensemble des dépenses des programmes sera soumise à davantage de rigueur et de discipline. L'information sur le rendement des programmes et des services sera plus accessible. La gestion financière et la capacité de vérification seront renforcées.

## Amélioration de la gestion des dépenses

Un système de gestion des dépenses solide aide à équilibrer les budgets, aligne les ressources sur les priorités du gouvernement et accroît l'efficience des opérations de programmes.

Le Comité du Cabinet sur l'examen des dépenses a grandement contribué à l'atteinte de ces trois objectifs. Ces travaux sont énoncés en détail dans le livret du Budget 2005 sur l'examen des dépenses. D'importants travaux

devront maintenant être entrepris pour mettre en œuvre les changements apportés à l'échelle gouvernementale, ainsi que les initiatives propres à chaque ministère.

Bien que la priorité soit désormais axée sur la mise en œuvre, le gouvernement poursuivra l'examen des dépenses. Cela suppose le renforcement de la surveillance des dépenses de programmes directes, l'identification des nouvelles possibilités d'épargne, l'allocation de fonds aux ministères pour de nouvelles initiatives stratégiques à la suite du Budget et la réaffectation des ressources nécessaires au maintien de l'intégrité fiscale.

Les travaux d'amélioration du système de collecte et d'analyse de l'information sur les dépenses et le rendement au sein du gouvernement se poursuivront; notamment la collecte de données financières et non financières en vue de mieux aligner les dépenses de programmes sur les résultats stratégiques du gouvernement.

Il en résultera une gestion des dépenses plus efficace. En outre, le gouvernement aura un accès immédiat à l'information sur les programmes, ce qui lui permettra de mieux gérer et de rendre compte plus clairement au Parlement et aux Canadiens des travaux accomplis avec les sommes investies.

## Renforcement de la gestion financière et de la vérification

Le Bureau du contrôleur général collabore avec les ministères et organismes afin de renforcer la gestion financière et la vérification interne :

- en augmentant le nombre de contrôleurs professionnels accrédités;
- en renforçant la capacité et en améliorant la formation des professionnels de la gestion financière et de la vérification interne;
- en instaurant des stratégies et des méthodes d'examen des nouvelles dépenses;
- en améliorant les systèmes financiers de suivi des dépenses et de prise de décisions financières.

Une démarche stratégique de gestion financière axée sur des domaines à risque augmentera la confiance à l'égard des opérations du gouvernement. Une capacité financière et de vérification améliorée se traduira par une meilleure planification et prise de décision au sein des ministères et du gouvernement. Des mécanismes de contrôle financier, de surveillance et d'exécution adéquats renforceront la gestion des fonds publics.

## Meilleure gestion des immobilisations

Le gouvernement du Canada gère 47,8 milliards de dollars d'immobilisations à travers le pays et dans le monde entier. Chaque année, 7 milliards de dollars sont consacrés à l'entretien des édifices, des navires, des aéronefs, des véhicules et de l'équipement.

Une saine gestion des immobilisations nécessite une planification à long terme de tous les aspects de la gestion d'immobilisations, notamment l'acquisition de biens nouveaux ou plus appropriés, le maintien et la restructuration de capital des biens existants et l'aliénation adéquate des biens qui ne répondent plus aux exigences des programmes. Pour bien planifier, les ministères et organismes ont besoin d'une base de financement pluriannuelle stable. Le gouvernement mettra à l'essai un processus de planification des immobilisations plus rigoureux au sein de plusieurs ministères. Le Parlement sera invité à envisager des crédits pluriannuels pour les ministères dotés d'un plan d'immobilisations global et de bons antécédents de gestion des immobilisations.

Une gestion adéquate des immobilisations suppose également la réduction des risques pour la santé et pour l'écologie associés aux sites contaminés. En réponse à l'annonce de l'année dernière, un maximum de 4 milliards de dollars seront investis sur une période de 10 ans pour nettoyer les sites contaminés sur les terres fédérales, de même que les sites dont le gouvernement est en partie responsable dans l'ensemble du pays. D'autres mesures seront également prises pour accroître l'« écologisation » des opérations gouvernementales.

## Conclusion : Renforcement de la gestion du secteur public

Grâce à ces efforts et à bien d'autres encore, le gouvernement est en voie de construire une fonction publique moderne :

- l'utilisation novatrice de la technologie rehaussera la qualité du service et réduira les coûts;
- la modernisation de la gestion des ressources humaines soutiendra mieux les fonctionnaires dans leur engagement à produire les meilleurs résultats possibles pour les Canadiens;
- une gouvernance et une responsabilisation renforcées aideront le Parlement à tenir le gouvernement responsable et à instaurer la confiance au sein des institutions fédérales;
- une saine gestion des ressources maintiendra la responsabilité fiscale, alignera les ressources sur les priorités et rehaussera l'efficience opérationnelle.

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Un nouveau pacte pour les collectivités canadiennes

le 23 février 2005

Canada

## Bâtir ensemble des collectivités fortes

Le budget de 2005 prévoit un financement à long terme, stable et prévisible, aux termes du nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Dans le cadre de ce pacte, le gouvernement du Canada collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et d'autres intervenants pour élaborer des stratégies à long terme afin d'améliorer nos collectivités.

Le gouvernement du Canada fait sa part. Combinées au remboursement intégral de la taxe sur les produits et services instauré l'an dernier, les mesures annoncées dans le budget de 2005 porteront à plus de 9 milliards de dollars le financement offert aux municipalités au cours des cinq prochaines années.

## Budget de 2005 – Respecter ses engagements

Le budget de 2005 respecte l'engagement du gouvernement du Canada relativement au nouveau pacte pour les villes et les collectivités :

1. en partageant avec les municipalités une partie des revenus de la taxe sur l'essence;
2. en renouvelant, au besoin, les programmes d'infrastructure existants;
3. en augmentant ses contributions aux Fonds municipaux verts.

## 1 Partage des revenus de la taxe sur l'essence

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement du Canada allouera 5 milliards de dollars aux municipalités à l'appui de projets d'infrastructure viables au plan environnemental, portant, par exemple, sur le transport en commun, le traitement de l'eau et des eaux usées, les systèmes énergétiques de quartier et le traitement des déchets solides.

À compter de 2005-2006, les villes et les collectivités canadiennes toucheront une part des revenus de la taxe fédérale sur l'essence, représentant 600 millions de dollars. Ce montant augmentera graduellement pour atteindre 2 milliards de dollars en 2009-2010, soit l'équivalent de 5 cents le litre par année. On leur versera ainsi :

- en 2005-2006 : 600 millions de dollars;
- en 2006-2007 : 600 millions;
- en 2007-2008 : 800 millions;
- en 2008-2009 : 1 milliard;
- en 2009-2010 : 2 milliards.

Les fonds seront attribués aux provinces, aux territoires et aux Premières nations en fonction du nombre d'habitants, une fois les ententes bilatérales signées (encadré ci-desssous). Ainsi, les municipalités pourront recevoir le financement rapidement, dans le respect des principes d'équité et de transparence.

| Province/territoire/ Premières nations | Total sur cinq ans |
|---|---|
| | (millions de dollars) |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 82,3 |
| Île-du-Prince-Édouard | 37,5 |
| Nouvelle-Écosse | 145,2 |
| Nouveau-Brunswick | 116,1 |
| Québec | 1 151,0 |
| Ontario | 1 865,5 |
| Manitoba | 167,3 |
| Saskatchewan | 147,7 |
| Alberta | 476,9 |
| Colombie-Britannique | 635,6 |
| Yukon | 37,5 |
| Territoires du Nord-Ouest | 37,5 |
| Nunavut | 37,5 |
| Premières nations | 62,5 |
| Total | 5 milliards de dollars |

## 2 Renouvellement des programmes d'infrastructure existants

Outre le partage des revenus de la taxe sur l'essence, le budget de 2005 contient l'engagement de renouveler le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. Les budgets à venir préciseront la portée de ces programmes.

## 3 Fonds municipaux verts

Par l'ajout de 300 millions de dollars, le budget de 2005 fait plus que doubler le financement des Fonds municipaux verts. Ces fonds, administrés par la Fédération canadienne des municipalités, accordent des subventions, des prêts à faible taux d'intérêt et des services financiers novateurs afin d'accroître l'investissement dans les projets d'infrastructure qui permettent d'assainir l'air, l'eau et le sol, et de protéger le climat.

### Exemples de contributions fédérales à des projets d'infrastructure

- Le nettoyage des installations portuaires de Halifax : 60 millions de dollars
- La rénovation du métro de Montréal : 103 millions
- La modernisation et l'expansion du réseau de transport en commun de Toronto : 350 millions
- L'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne en Saskatchewan : 77 millions
- L'amélioration des postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis en Colombie-Britannique : 90 millions
- Le développement des corridors du réseau routier canadien dans les Territoires du Nord-Ouest : 65 millions

## Une présence à la table nationale

Le gouvernement cherche constamment de nouvelles façons d'amener les administrations municipales à participer au processus de prises de décisions sur les questions nationales ayant des répercussions directes sur leurs intérêts.

Le nouveau ministère proposé de l'Infrastructure et des Collectivités constituera le principal point de contact du gouvernement du Canada pour les questions relatives aux municipalités. En outre, le ministre des Finances s'est officiellement entretenu avec des décideurs municipaux dans le cadre de ses consultations prébudgétaires, et il s'est engagé à répéter l'exercice lors de prochains budgets.

Le gouvernement continuera de rechercher des occasions de dialogue avec les dirigeants municipaux, tout en respectant les compétences provinciales et territoriales.

## S'appuyer sur les engagements précédents

Les premières étapes de la mise en œuvre du nouveau pacte figuraient dans le budget de 2004. À cette occasion, le gouvernement avait pris les engagements suivants :

- Offrir aux municipalités le remboursement intégral de la taxe sur les produits et services et de la part fédérale de la taxe de vente harmonisée, qui leur procurera une somme de 7 milliards de dollars sur 10 ans.
- Accélérer le rythme des dépenses au titre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, de sorte que la somme de 1 milliard de dollars soit dépensée sur 5 ans plutôt que sur 10.

Le gouvernement du Canada a octroyé plus de 12 milliards de dollars aux programmes d'infrastructure depuis le milieu des années 1990, ce qui devrait entraîner des investissements totaux de plus de 30 milliards dans les infrastructures.

## Renseignements sur le budget de 2005

Vous pouvez obtenir des renseignements sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant au :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
1 800 465-7735 (téléimprimeur, pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole)

Pour obtenir des exemplaires de ce dépliant ou d'autres documents budgétaires, adressez-vous au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Forger une économie productive et durable

**le 23 février 2005**

Canada

### Les résultats économiques et financiers remarquables du Canada

Depuis l'élimination du déficit en 1997, le gouvernement suit une approche équilibrée pour le remboursement de la dette, la réduction des impôts et les investissements dans les priorités économiques et sociales.

Cette approche porte fruit. Parmi les grands pays industrialisés du Groupe des Sept (G-7), le Canada se distingue par les réalisations suivantes :

- il obtient les meilleurs résultats pour la création d'emploi, avec plus de 3 millions de nouveaux emplois;
- il connaît la plus forte hausse du niveau de vie;
- il maintient l'inflation et les taux d'intérêt à des niveaux stables et faibles.

En raison des sept excédents consécutifs du gouvernement du Canada, la dette fédérale a été réduite de plus de 61 milliards de dollars. Le Canada présente le meilleur ratio de la dette au PIB parmi les pays du G-7, après avoir occupé l'avant-dernier rang à ce chapitre auparavant. Grâce à la situation financière solide du gouvernement et à l'allégement du fardeau de la dette, plus de ressources ont pu être consacrées à bâtir un meilleur pays plutôt qu'au remboursement de créanciers.

### Budget de 2005 : Respecter ses engagements

Le gouvernement du Canada a présenté un plan d'action ambitieux et a pris des engagements clairs envers les Canadiennes et les Canadiens.

Dans le budget de 2005, le gouvernement respecte ses engagements dans les domaines suivants :

1. Investir dans les gens.
2. Investir dans les idées et les technologies habilitantes.
3. Investir dans les régions et les secteurs.
4. Assurer un régime fiscal équitable et concurrentiel.
5. Rendre les marchés plus efficients et plus efficaces.

Il est impossible d'atteindre tous les objectifs fixés au moyen d'un seul budget. C'est pourquoi les mesures contenues dans le budget de 2005 s'appuient sur les initiatives des budgets précédents et pavent la voie à d'autres améliorations, que pourra apporter le gouvernement lorsque les ressources le permettront.

## 1 Investir dans les gens

À mesure que les travailleurs de la génération du baby-boom prendront leur retraite, le nombre de Canadiens faisant partie de la population active diminuera par rapport à l'ensemble de la population. Ainsi, pour assurer la croissance future du niveau de vie, le Canada devra compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et capable d'adaptation qui puisse répondre et donner de l'impulsion à l'économie de demain.

Face à un tel défi, le Canada devra utiliser de nouvelles approches qui accroîtront les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement des compétences, et ce, à toutes les étapes de la vie. Le budget de 2005 prévoit plusieurs investissements clés à cet égard :

- 5 milliards de dollars sur cinq ans pour une initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en collaboration avec les provinces et les territoires;
- 120 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration du Programme d'éducation spéciale à l'intention des enfants des Premières nations vivant dans les réserves.
- 398 millions sur cinq ans pour adapter davantage les services aux besoins des immigrants et améliorer les programmes d'établissement et d'intégration, afin d'aider les nouveaux arrivants au Canada à intégrer plus rapidement le marché du travail;
- 125 millions sur trois ans pour mettre en œuvre une stratégie des compétences en milieu de travail, pour aider les travailleurs à s'adapter à l'évolution des exigences professionnelles;
- 30 millions de dollars sur trois ans pour que le Secrétariat national à l'alphabétisation puisse mieux sensibiliser la population aux enjeux relatifs à l'alphabétisation et promouvoir l'apprentissage en milieu de travail.

## 2 Investir dans les idées et les technologies habilitantes

L'amélioration de notre environnement, le perfectionnement de notre système de soins de santé et l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises canadiennes passent essentiellement par la recherche. Le gouvernement du Canada va continuer de faire sa part, avec les universités et le secteur privé, pour promouvoir la recherche et les nouvelles technologies.

Le budget de 2005 prévoit des investissements stratégiques de 810 millions de dollars dans les idées et les technologies habilitantes pour les cinq prochaines années, dont :

- 375 millions de dollars sur cinq ans pour les trois conseils subventionnaires fédéraux, soit les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada;
- l'augmentation des fonds, de 245 millions de dollars à 260 millions à compter de 2005-2006, pour les universités et les hôpitaux de recherche pour les coûts indirects de la recherche financée par le gouvernement du Canada;
- 125 millions de dollars sur cinq ans pour la recherche en physique des particules effectuée dans les installations scientifiques de la Tri-University Meson Facility en Colombie-Britannique;
- 30 millions pour les Académies canadiennes des sciences pour qu'elles effectuent des évaluations expertes et indépendantes d'enjeux scientifiques clés;
- 165 millions pour Génome Canada pour maintenir la recherche de pointe en génomique;
- 20 millions pour Precarn, qui se spécialise dans le domaine de la robotique avancée et de l'intelligence artificielle.

Ces initiatives s'ajoutent aux investissements de 11 milliards de dollars du gouvernement du Canada dans la recherche universitaire depuis 1998.

## 3 Investir dans les régions et les secteurs

Le gouvernement du Canada s'est engagé à augmenter l'aide qu'il accorde pour le développement régional et sectoriel, pour que toutes les régions et tous les secteurs du pays puissent contribuer à la croissance économique et à la hausse du niveau de vie, et en profiter.

Le budget de 2005 respecte cet engagement et investit 1,2 milliard de dollars dans des initiatives de développement régional dans tout le pays, dont :

- 800 millions pour les organismes de développement économique régional au Canada atlantique, dans l'Ouest, au Québec et dans le Nord de l'Ontario;
- 120 millions pour la Stratégie pour le Nord afin d'aider les trois territoires canadiens à promouvoir le développement économique;
- 55 millions au cours des cinq prochaines années pour les organismes de développement des collectivités, qui fournissent des prêts aux petites entreprises de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens.

Le budget de 2005 augmente aussi le financement de secteurs névralgiques de l'économie canadienne, comme l'agriculture et l'énergie.

## 4 Assurer un régime fiscal équitable et concurrentiel

Le budget de 2005 réduit les impôts de tous les contribuables et surtout de ceux dont le revenu est faible ou modeste. Il préserve également l'avantage concurrentiel du Canada par rapport aux États-Unis au chapitre de l'impôt des sociétés. Lorsque les mesures contenues dans le budget auront été mises en œuvre :

- les contribuables ne paieront plus d'impôt fédéral sur les premiers 10 000 $ de revenu (encadré);
- les plafonds de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite et à un régime de pension agréé seront haussés à 22 000 $, pour favoriser l'épargne et l'investissement;

- la surtaxe des sociétés, instaurée à l'origine pour aider à réduire le déficit fédéral, sera éliminée;
- le taux général d'imposition du revenu des sociétés sera réduit de 21 % à 19 %.

**Augmentation du montant personnel de base**

À l'heure actuelle, un particulier peut gagner jusqu'à 8 000 $ de revenu sans avoir à payer d'impôt fédéral. L'impôt s'applique à la partie de son revenu qui dépasse ce montant.

D'ici 2009, le montant de revenu qu'un particulier pourra gagner sans payer d'impôt sera d'au moins 10 000 $.

Cette mesure, d'environ 7,1 milliards de dollars sur cinq ans, réduira les impôts de tous les contribuables.

Les personnes à revenu faible ou modeste profiteront le plus de cette mesure. Par exemple, 860 000 contribuables à faible revenu, dont 240 000 aînés environ, n'auront plus à payer d'impôt.

Les dispositions législatives visant à mettre en œuvre ces mesures seront déposées le plus rapidement possible.

## 5 Rendre les marchés plus efficaces et plus efficients

Le gouvernement du Canada s'engage à instaurer un climat plus favorable pour les entreprises et l'investissement, en réduisant les impôts et en rendant la réglementation plus efficiente.

Le budget de 2005 prévoit des réformes réglementaires et des initiatives connexes qui contribueront à stimuler la croissance économique, par exemple :

- éliminer immédiatement la limite de 30 % sur les biens étrangers imposée pour les placements de retraite;
- lancer un examen de la législation régissant les institutions financières du Canada, pour mieux protéger les consommateurs et accroître l'efficience;
- augmenter la protection de l'assurance-dépôts, de 60 000 $ à 100 000 $, pour mieux protéger les consommateurs;
- réduire le chevauchement et le dédoublement entre les organismes fédéraux de réglementation du secteur financier canadien.

Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires pour améliorer la réglementation des valeurs mobilières.

## Renseignements sur le budget de 2005

Vous pouvez obtenir des renseignements sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant au :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
1 800 465-7735 (téléimprimeur, pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole)

Pour obtenir des exemplaires de ce dépliant ou d'autres documents budgétaires, adressez-vous au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Vers une économie verte

le 23 février 2005

Canada

## Un environnement plus sain, une économie plus solide

Le gouvernement du Canada croit qu'un environnement sain et durable fait partie intégrante de la croissance économique. Depuis qu'il a rétabli l'équilibre budgétaire en 1997-1998, le gouvernement a investi plus de 10 milliards de dollars pour accroître la qualité de l'air, de l'eau et des terres en s'attaquant au problème du changement climatique, en nettoyant les sites contaminés, en élaborant et en faisant observer des lois sur la protection de l'environnement et en investissant dans les technologies environnementales.

Le budget de 2005 s'appuie sur les mesures substantielles, adoptées ces dernières années, pour assainir l'environnement et faire face au changement climatique. Il comporte d'importantes mesures sur divers aspects.

## Le budget de 2005 : Respecter ses engagements

Dans le budget de 2005, le gouvernement respecte son engagement en faveur d'une économie verte au moyen d'une série de mesures, d'une valeur de 5 milliards de dollars sur cinq ans, qui favoriseront un environnement durable :

1. Faire face au changement climatique en favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que le développement de technologies environnementales.
2. Poursuivre sur la lancée des mesures fiscales existantes pour encourager les entreprises canadiennes à investir davantage dans la production d'énergie efficiente et renouvelable.
3. Investir dans l'infrastructure publique pour favoriser l'efficacité énergétique et l'assainissement des friches industrielles.
4. Protéger notre environnement naturel, y compris les Grands Lacs, les océans et les parcs nationaux.

## 1 Faire face au changement climatique

Le présent budget prévoit d'importants investissements visant à réduire les émissions de GES et à développer des innovations scientifiques et technologiques qui aideront à jeter les bases d'une intervention complète et durable face au défi du changement climatique.

En particulier, le budget prévoit :

- 1 milliard de dollars sur cinq ans pour créer le Fonds éco-net, afin de favoriser des projets et des mesures économiques de réduction des émissions de GES.

- 250 millions pour créer le Fonds du partenariat, afin de réaliser les projets qui se prêtent le mieux à la collaboration entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires.

- 225 millions sur cinq ans pour quadrupler le nombre de maisons rénovées dans le cadre du programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons (encadré).

- 200 millions sur cinq ans pour élaborer une stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable.

■ 200 millions sur cinq ans pour promouvoir davantage l'utilisation de l'énergie éolienne grâce au programme Encouragement à la production d'énergie éolienne.

Ces mesures permettront aux particuliers, à l'industrie et aux gouvernements de jouer un rôle actif pour faire face au changement climatique.

Tout en contribuant à réduire les émissions de GES au Canada, ces initiatives feront la promotion des technologies et de l'innovation canadiennes, tout en créant de nouveaux débouchés économiques.

### Le programme ÉnerGuide pour les maisons

Le programme Énerguide pour les maisons est conçu pour aider les propriétaires de maisons à réduire leur consommation d'énergie. Il offre des subventions aux personnes qui améliorent l'efficacité énergétique de leur maison, en fonction d'un système simple de notation sur 100 points appelé ÉnerGuide.

Jusqu'ici, les subventions se sont chiffrées en moyenne à 630 $ par maison et ont permis une économie annuelle moyenne de 27 % sur la facture totale d'énergie.

Pour une facture de 2 400 $ par année, cela se traduit par une économie de plus de 600 $.

## 2 Mesures fiscales relatives à l'environnement

Le régime fiscal incite les entreprises à investir dans du matériel de production d'énergie efficiente et renouvelable en leur offrant une déduction pour amortissement (DPA) accélérée de 30 %.

### Matériel de production d'énergie efficiente et renouvelable

Le régime de la déduction pour amortissement détermine la part du coût d'une immobilisation qu'une entreprise peut déduire pour une année donnée.

Afin de favoriser la production de formes d'énergie plus écologiques, le gouvernement accorde une déduction pour amortissement accélérée relativement à certains types d'équipement qui produisent de l'énergie de manière efficiente ou à partir de sources renouvelables.

Parmi l'équipement admissible, mentionnons le matériel de cogénération, les éoliennes, les petites installations hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique.

Le budget de 2005 renforce ce soutien en prévoyant les mesures suivantes :

■ Porter le taux de DPA de 30 % à 50 % pour les formes d'énergie verte.

■ Élargir la portée de cet incitatif pour inclure les systèmes énergétiques de quartier et de production de biogaz.

L'amélioration des incitatifs dans ce domaine aidera à réduire les émissions de GES, à améliorer la qualité de l'air et à diversifier les sources d'approvisionnement en énergie.

Le gouvernement consultera le public sur d'autres moyens de mettre le régime fiscal au service d'objectifs environnementaux.

## 3 Investir dans l'infrastructure publique

Le budget de 2005 prévoit une série d'investissements liés à l'infrastructure afin d'obtenir de meilleurs résultats environnementaux au moyen de deux volets complémentaires :

***Un environnement durable***

- 300 millions de dollars pour les Fonds municipaux verts, dont 150 millions serviront à aider des collectivités à nettoyer et à réaménager des friches industrielles, soit des sites abandonnés où l'environnement est contaminé.

***Des collectivités viables***

- L'équivalent de 5 milliards de dollars sur cinq ans pour les municipalités, à partir des revenus tirés de la taxe fédérale sur l'essence, pour financer des projets d'infrastructure tels que les transports en commun, les réseaux d'aqueduc et les systèmes énergétiques de quartier.

- Le renouvellement de programmes d'infrastructure comme le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, qui investissent plus de la moitié de leurs fonds dans l'infrastructure verte.

## 4 Protéger notre patrimoine naturel

Les Canadiens sont fiers de la beauté et de la qualité de leur patrimoine naturel, et ils veulent protéger leur riche héritage fondé sur les terres, l'eau et la biodiversité.

Le gouvernement respecte cet engagement dans le budget de 2005 en prévoyant :

- 209 millions de dollars sur cinq ans pour l'amélioration de l'infrastructure publique dans les parcs nationaux du Canada.
- 60 millions sur cinq ans pour le rétablissement de l'intégrité écologique de nos parcs nationaux.
- 85 millions sur cinq ans pour réduire le risque posé par des espèces exotiques envahissantes, comme la lamproie marine dans les Grands Lacs.
- 40 millions sur cinq ans pour améliorer l'intégrité écologique de l'écosystème des Grands Lacs.
- 28 millions sur deux ans pour mettre au point un Plan d'action pour les océans compétitif et viable.
- 15 millions par année pour lutter contre la surpêche étrangère dans l'Atlantique du Nord-Ouest.
- 90 millions de plus sur cinq ans pour évaluer les risques de substances toxiques pour la santé et mener des recherches en vue de réduire l'exposition des Canadiens à ces substances.

## Principes directeurs des progrès à long terme

Les principes suivants guident les décisions du gouvernement du Canada sur le financement de diverses mesures concernant l'environnement et le changement climatique :

**Équilibre :** Les investissements doivent assurer l'équilibre entre la nécessité de mesures à court terme pour protéger notre environnement naturel et celle de mesures à long terme pour favoriser la transformation du comportement du public et des pratiques commerciales.

**Compétitivité :** La croissance économique durable est une composante essentielle de la compétitivité internationale à long terme du Canada. Cependant, le passage à une économie durable doit aussi prendre en compte l'incidence sur la compétitivité à court terme du pays.

**Partenariat :** Dans la mesure du possible, les investissements dans l'environnement devraient susciter du financement externe et entraîner des réactions au sein de l'industrie, chez les citoyens et dans les autres ordres de gouvernement.

**Innovation :** Les investissements doivent promouvoir l'innovation et appuyer les nouvelles technologies qui alimentent la croissance économique, créent de nouvelles occasions et permettent des améliorations à long terme de notre performance environnementale.

**Rapport coût-efficacité :** Les initiatives doivent atteindre les objectifs environnementaux au moindre coût possible.

**Répartition du produit de la vente des actions de Petro-Canada que détenait le gouvernement**

Le gouvernement du Canada respecte son engagement de consacrer 1 milliard de dollars du produit de la vente de ses actions de Petro-Canada directement à des investissements qui appuieront le développement et l'application de technologies environnementales dans les cinq prochaines années.

| | |
|---|---|
| Technologies du développement durable Canada | 200 millions de dollars |
| Encouragement à la production d'énergie éolienne | 200 millions de dollars |
| Encouragement à la production d'énergie renouvelable (sur six ans) | 170 millions de dollars |
| Stratégie scientifique et technologique relative à l'énergie durable | 200 millions de dollars |
| Fonds éco-net | 230 millions de dollars |
| **Total** | **1 milliard de dollars** |

## Renseignements sur le budget de 2005

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant :

au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ou au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Remplir nos obligations internationales

**le 23 février 2005**

Canada

### Un rôle actif dans le monde

Les Canadiennes et les Canadiens ont un sens aigu des événements qui se produisent à l'étranger, et une bonne partie de la population se compose de gens venant de partout dans le monde. Ils veulent que le Canada joue un rôle actif dans les dossiers internationaux et qu'il ait une influence sur la scène mondiale. Voilà pourquoi le gouvernement s'est engagé à renforcer la contribution du Canada à la paix, à la prospérité et à la sécurité dans le monde.

### Budget de 2005 : Respecter ses engagements

Le budget de 2005 respecte cet engagement en fournissant les ressources nécessaires pour que le pays puisse s'acquitter de ses obligations internationales et profiter des occasions à l'échelle mondiale.

Plus précisément, le budget :

1. hausse de 3,4 milliards de dollars sur cinq ans l'aide internationale, afin de la doubler d'ici 2010-2011 par rapport à 2001-2002;
2. prévoit un montant de 342 millions de dollars pour s'attaquer aux graves problèmes en matière de santé que connaît l'Afrique et de plus de 200 millions pour alléger la dette des pays les plus pauvres;
3. propose une nouvelle approche pour la gestion de l'aide internationale, afin de s'assurer que les fonds seront affectés là où ils feront le plus de bien;
4. prévoit la plus importante hausse du financement de la défense en 20 ans, soit plus de 12,8 milliards au cours des cinq prochaines années;
5. appuie des initiatives clés dans le domaine de la sécurité nationale en injectant une somme de 1 milliard de dollars.

## 1 Doubler l'aide internationale

Le Canada appuie les Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies, un programme à objectif ambitieux : réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. En 2002-2003, le gouvernement a commencé à remplir son engagement de doubler l'aide internationale d'ici 2010-2011.

Le budget de 2005 fait considérablement progresser le dossier en augmentant de 3,4 milliards de dollars l'aide internationale au cours des cinq prochaines années.

## 2 Augmenter l'aide à l'Afrique

Le Canada accentuera son appui de longue date à l'Afrique, afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et la maladie. D'ici 2008-2009, l'aide à l'Afrique sera doublée par rapport à son niveau de 2003-2004. Le budget de 2005 prévoit aussi un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la santé et la prospérité de l'Afrique.

### *Allégement accru de la dette*

Le Canada veut continuer d'assurer son soutien de longue date à l'allégement de la dette internationale des pays les plus pauvres. C'est pourquoi le budget de 2005 affecte une somme de 172 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, à même l'enveloppe de l'aide internationale, pour couvrir la part canadienne des frais du service de la dette payables à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et au Fonds africain de développement.

Le budget de 2005 prévoit aussi un montant supplémentaire de 34 millions de dollars à l'appui de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, un programme international d'allégement de la dette qui apporte une aide substantielle aux pays pauvres, dont la plupart se trouvent en Afrique.

### *Financement des dossiers internationaux de la santé*

Le budget de 2005 confirme le leadership du Canada dans les grands dossiers internationaux de la santé : il affecte un somme de 342 millions de dollars à l'élimination des maladies infectieuses les plus graves, qui touchent en particulier les enfants. Ce montant est réparti comme suit :

- 140 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme;
- 160 millions à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination;
- 42 millions à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, afin d'éradiquer partout cette maladie en 2005.

## 3 Gérer plus efficacement l'aide internationale du Canada

Outre l'augmentation de l'aide et des investissements dans les dossiers de la santé, le budget de 2005 propose une nouvelle démarche pour mieux gérer l'aide internationale du Canada, qui sera restructurée en cinq volets distincts :

- développement;
- institutions financières internationales;
- paix et sécurité;
- crises;
- recherche sur le développement.

Cette nouvelle structure augmente la transparence et la prévisibilité sur le plan financier, tout en offrant une plus grande souplesse d'intervention en cas d'événements imprévus.

## 4 Renforcer la défense nationale

Le budget de 2005 prévoit la plus importante hausse du financement de la défense en 20 ans, soit plus de 12,8 milliards sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse.

Cette augmentation appréciable, qui dépasse de loin les engagements pris l'an dernier, permettra à la Défense nationale de mieux relever les défis internationaux de plus en plus complexes.

Voici quelques exemples de récents défis auxquels les militaires ont fait face au Canada et à l'étranger :

- lutte contre le terrorisme et rétablissement de la paix et de la sécurité en Afghanistan et à Haïti;
- services médicaux et de génie et aide humanitaire de base aux victimes du tsunami au Sri Lanka;
- interventions en cas d'urgence et de catastrophes nationales, comme l'ouragan Juan à Halifax et les feux de forêt en Colombie-Britannique.

Ces récentes missions et d'autres contributions à la sécurité internationale ont imposé une lourde charge au niveau du personnel et des ressources des Forces canadiennes. Le monde évolue constamment et, par conséquent, le rôle des forces armées aussi.

Le financement sur cinq ans prévu dans le budget de 2005 est réparti comme suit :

- 3 milliards de dollars pour que l'effectif des Forces régulières soit augmenté de 5 000 membres et celui des réserves, de 3 000 membres, de façon à concrétiser l'engagement pris dans le dernier discours du Trône;
- 3,2 milliards pour renforcer les opérations militaires, à savoir améliorer la formation et l'état de préparation opérationnelle ainsi que les soins médicaux militaires, remédier aux problèmes critiques d'insuffisance de fournitures et de retards dans les réparations, et réparer l'infrastructure;
- 2,7 milliards selon la comptabilité de caisse pour que la Deuxième Force opérationnelle interarmées – l'unité antiterroriste d'élite du Canada – puisse acheter et utiliser de nouveaux hélicoptères de capacité intermédiaire, des camions, des aéronefs à usage multiple et des locaux spécialisés;
- 3,8 milliards selon la comptabilité de caisse pour d'autres projets appuyant les objectifs établis pour les militaires dans l'énoncé de la politique internationale, qui sera rendu public sous peu.

## 5 Renforcer la sécurité des Canadiens

Le budget de 2005 mise sur les mesures annoncées dans les trois derniers budgets pour lutter contre les menaces terroristes et accroître la sécurité des Canadiens, tout en maintenant le passage des personnes et des biens aux frontières.

Le présent budget prévoit un montant supplémentaire de 1 milliard de dollars pour la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale annoncée en avril 2004. Ces fonds appuieront les investissements dans les domaines suivants : la sécurité dans les missions diplomatiques à l'étranger, l'intervention et la planification d'urgence, le transport et la sécurité frontalière, ainsi que la lutte contre le crime organisé.

### *Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*

Afin de financer l'amélioration de la sécurité du transport aérien, le gouvernement a établi le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien. Il s'est engagé à revoir le montant de ce

droit pour que les revenus perçus continuent de correspondre aux coûts du programme sur une période de cinq ans.

Le budget de 2005 prévoit la troisième réduction consécutive du droit depuis son entrée en vigueur. Les réductions suivantes sont proposées pour les billets achetés à compter du 1er mars 2005 :

- **pour les vols intérieurs :** de 6 $ à 5 $ pour un aller simple et de 12 $ à 10 $ pour un aller-retour;
- **pour les vols transfrontaliers (entre le Canada et les États-Unis) :** de 10 $ à 8,50 $;
- **pour les autres vols internationaux :** de 20 $ à 17 $.

***Sécurité maritime***

S'appuyant sur des investissements antérieurs et la politique de sécurité nationale, le budget de 2005 accorde un montant supplémentaire de 222 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la sécurité du système canadien de transport maritime. Ces fonds seront affectés à une série d'initiatives : des patrouilleurs semi-hauturiers et des équipes d'intervention d'urgence pour le réseau des Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, des inspections réglementaires additionnelles, ainsi qu'une présence policière accrue dans les ports.

***Sécurité frontalière***

Le Canada adoptera d'autres mesures pour assurer la sécurité à la frontière avec les États-Unis sans pour autant nuire à la circulation légitime des biens et des personnes. Le budget de 2005 prévoit un montant de 433 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la capacité du gouvernement de fournir des services frontaliers sûrs et efficaces.

**Énoncé de la politique internationale**

Comme il est précisé dans le discours du Trône, le Canada améliorera sa politique internationale et en assurera une meilleure coordination. Au cours de la dernière année, le gouvernement a amorcé un examen de la politique internationale, le premier depuis plus de dix ans. L'énoncé de la politique internationale, qui sera rendu public sous peu, portera sur trois priorités :

- **sécurité :** protéger les citoyens canadiens dans un monde exposé à des menaces de plus en plus complexes;
- **prospérité :** préserver la compétitivité du pays en Amérique du Nord et tirer parti des nouvelles occasions qui se présentent à l'étranger;
- **citoyens du monde :** concrétiser le désir des Canadiens de rendre le monde meilleur.

Les prochains budgets renforceront l'assise fournie par cet énoncé.

## Renseignements sur le budget de 2005

Vous pouvez obtenir des renseignements sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant au :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
1 800 465-7735 (téléimprimeur, pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole)

Pour obtenir des exemplaires de ce dépliant ou d'autres documents budgétaires, adressez-vous au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

*This document is also available in English.*

Respecter ses engagements

# Le budget de 2005

## Renforcer nos fondements sociaux

le 23 février 2005

Canada

## Des fondements solides

Les Canadiennes et les Canadiens estiment que chacun doit avoir la chance de réussir, de réaliser son potentiel et de participer pleinement à la promesse de la société canadienne.

Les récents engagements fédéraux de plus de 75 milliards de dollars à l'appui du Plan décennal pour consolider les soins de santé, ainsi que le nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires (encadré) offrent un soutien fédéral prévisible et croissant pour les programmes sociaux qui reflètent ces valeurs.

Ces investissements offrent également une solide assise pour l'engagement que le gouvernement a pris de renforcer et de garantir les fondements sociaux du Canada.

## Le budget de 2005 : Respecter ses engagements

Le budget de 2005 respecte cet engagement en prévoyant d'importants investissements dans les secteurs suivants :

1. les soins de santé;
2. l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
3. l'aide aux aînés;
4. les collectivités autochtones;
5. un régime fiscal plus équitable, notamment des mesures pour aider les personnes handicapées et les aidants naturels;
6. le patrimoine et les sports;
7. le cadre de justice du Canada.

### Automne 2004 : Principaux investissements à l'appui de la santé et des priorités sociales

En septembre 2004, les premiers ministres ont signé le Plan décennal pour consolider les soins de santé. Le premier ministre du Canada a pris l'engagement d'affecter 41,3 milliards de dollars sur dix ans à l'appui du Plan, donnant ainsi pleinement suite aux recommandations en matière de finances du rapport de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (le rapport Romanow).

Une somme supplémentaire de 700 millions de dollars sur cinq ans au titre des programmes de santé des Autochtones a également été annoncée, ainsi qu'une somme de 150 millions pour les services de soins de santé dans le Nord.

En octobre, le gouvernement du Canada a établi un nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires, qui prévoit une aide supplémentaire de 33 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

L'aide financière supplémentaire ainsi consentie aux provinces et aux territoires fera en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services publics raisonnablement comparables à des taux d'imposition raisonnablement comparables, quelle que soit la région où ils vivent.

Les projets de loi visant ces engagements ont déjà été déposés à la Chambre des communes.

## 1 Soins de santé

Le budget de 2005 renforce les investissements décrits ci-dessus en prévoyant un montant de 805 millions de dollars sur cinq ans pour le financement direct de la santé, réparti comme suit :

- 75 millions de dollars sur cinq ans pour accélérer et élargir l'évaluation et l'intégration des professionnels de la santé ayant une formation internationale;
- 15 millions sur quatre ans à des initiatives visant les temps d'attente, qui s'ajouteront aux initiatives provinciales et territoriales et les compléteront;

- 110 millions sur cinq ans pour améliorer la collecte de données et la présentation de rapports sur le rendement du système de santé;
- 300 millions sur cinq ans pour une stratégie intégrée visant à encourager un mode de vie sain ainsi qu'à prévenir et à contrôler les maladies chroniques;
- 34 millions sur cinq ans pour aider le Canada à mieux se préparer à une pandémie de grippe;
- 170 millions sur cinq ans pour accroître la sécurité et l'efficacité des médicaments et des autres produits thérapeutiques;
- 10,7 millions en 2004-2005 au titre du Programme de prévention, de soutien et de recherche pour l'hépatite C;
- 90 millions sur cinq ans pour permettre à Santé Canada d'accélérer les travaux d'identification des substances toxiques et de recherche sur leurs effets, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

## 2 Apprentissage et garde des jeunes enfants

Il est essentiel d'offrir aux jeunes enfants d'excellents services de garde ainsi que des occasions d'apprentissage précoce de qualité, pour appuyer le développement physique, émotionnel, social, langagier et intellectuel et pour leur donner un bon point de départ vers la réussite.

Grâce à l'initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement s'engage à accroître les occasions d'apprentissage précoce et à bâtir ainsi une économie plus productive.

Le budget de 2005 donne suite à cet engagement en injectant 5 milliards de dollars de plus sur cinq ans pour aider à établir les fondements d'une initiative d'apprentissage et de garde des jeunes enfants d'un bout à l'autre du pays.

## 3 Aînés

Le budget de 2005 donne suite à l'engagement du gouvernement de répondre aux besoins changeants des aînés :

- en haussant de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans les prestations du Supplément de revenu garanti des aînés à faible revenu : les prestations mensuelles augmenteront de 36 $ pour un aîné célibataire et de 58 $ pour un couple d'ici janvier 2007 (encadré);
- en portant à plus du double le financement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, qui passera de 10 à 25 millions par année, pour promouvoir les activités bénévoles auxquelles s'adonnent les aînés et celles qui leur sont destinées.

### Majoration du Supplément de revenu garanti : Exemples

Gérard est veuf et touche actuellement les prestations mensuelles maximales au titre du Supplément de revenu garanti (SRG), soit 560 $, en plus de sa pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), ce qui représente des prestations mensuelles totales de 1 032 $. En 2007, ses prestations mensuelles passeront à au moins 1 068 $[1].

Serge et Nadine sont mariés et touchent actuellement des prestations combinées de 730 $ au titre du SRG et des prestations totales au titre du SRG et de la SV de 1 674 $ par mois. Par suite des changements prévus dans le budget de 2005, leurs prestations mensuelles totales passeront à au moins 1 732 $[1] d'ici 2007, si leurs autres revenus ne changent pas.

[1] Les prestations au titre du SRG et de la SV augmentent également en fonction du taux d'inflation, mesuré par l'indice des prix à la consommation.

## 4 Renforcement des collectivités autochtones

Le gouvernement du Canada est déterminé à adopter une approche renouvelée au chapitre des partenariats avec les peuples autochtones. En attendant que le processus de la Table ronde Canada-Autochtones prenne fin, le budget de 2005 prévoit des investissements de 735 millions de dollars sur cinq ans qui assureront le partage de la prospérité du pays avec les peuples et les collectivités autochtones du Canada. Ces investissements s'ajoutent aux 700 millions sur cinq ans au titre des programmes de santé des Autochtones qui ont été annoncés en septembre 2004. Le budget de 2005 prévoit notamment les mesures suivantes :

- 295 millions de dollars sur cinq ans pour la construction et la rénovation de logements dans les réserves;
- 100 millions au cours des cinq prochaines années pour améliorer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des familles des Premières nations vivant dans les réserves;
- 120 millions de plus sur cinq ans au titre de l'éducation spéciale à l'intention des enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves;
- 125 millions sur cinq ans à l'appui des travaux des agences de services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations;
- 40 millions pour que la Fondation autochtone de guérison puisse continuer, pendant deux ans de plus, d'appuyer les projets communautaires visant les personnes victimes d'abus sexuels ou physiques dans les pensionnats réservés aux Autochtones.

## 5 Modifications fiscales pour améliorer l'équité

Un régime fiscal équitable tient compte de la situation particulière de certains contribuables et aide à éliminer les obstacles à leur pleine participation à la vie économique et sociale.

Le budget de 2005 rend le régime fiscal plus équitable en donnant suite aux recommandations du Comité consultatif technique sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées, notamment en prenant les mesures suivantes :

- élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) aux particuliers confrontés à de multiples limitations ayant ensemble une incidence marquée sur leur quotidien;
- élargissement de l'admissibilité au CIPH de façon à englober davantage de personnes ayant besoin en permanence de soins thérapeutiques essentiels au maintien de fonctions vitales;
- hausse du montant maximal annuel de la Prestation pour enfants handicapés, qui passe à 2 000 $ par enfant;
- allongement de la liste des dépenses donnant droit à la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées ainsi qu'au crédit d'impôt pour frais médicaux.

De plus, le budget propose de doubler le plafond des frais médicaux et des dépenses liées à une invalidité, que les aidants naturels peuvent demander au nom des personnes à charge, pour le faire passer à 10 000 $.

Le budget de 2005 propose aussi d'instaurer un nouveau crédit d'impôt pour tenir compte de frais d'adoption déterminés, y compris des frais d'agence d'adoption et des frais juridiques, à concurrence de 10 000 $.

## 6 Soutien du patrimoine canadien

Le budget de 2005 prévoit des investissements supplémentaires dans les secteurs suivants.

***Culture et histoire***

- 172 millions de dollars de plus par année pour assurer, pendant cinq ans de plus, la stabilité de l'initiative Un avenir en art, qui porte sur les arts et la culture;
- 25 millions sur cinq ans pour améliorer le Programme du multiculturalisme;
- 50 millions sur cinq ans à l'initiative Le Canada en fête, pour des activités communautaires offrant aux citoyens l'occasion d'exprimer ensemble leur fierté à l'égard de leur pays;
- 46 millions sur cinq ans pour la poursuite des travaux en vue d'établir un registre national des lieux historiques, d'énoncer des normes en matière de conservation et de mettre en place une procédure de certification à l'égard des dépenses de restauration;
- 30 millions sur cinq ans pour les activités commémoratives dans l'avenir, de sorte que la contribution des anciens combattants canadiens ne tombe jamais dans l'oubli;
- 15 millions au cours des deux prochaines années pour assurer la réussite du Forum urbain mondial, qui aura lieu à Vancouver en 2006;
- 56 millions au cours des cinq prochaines années pour la mise en œuvre du plan d'action intitulé « Un Canada pour tous : Plan d'action du Canada contre le racisme »;
- 25 millions au cours des trois prochaines années à des initiatives de commémoration ou de sensibilisation faisant ressortir la contribution des groupes ethnoculturels à la société canadienne et aidant l'ensemble des Canadiens à mieux saisir l'importance de la diversité canadienne.

***Sports***

Le financement de Sport Canada doublera, passant de 70 à 140 millions de dollars, par suite des nouveaux investissements annoncés dans le budget de 2005 :

- 65 millions de dollars par année à l'appui des athlètes d'élite canadiens, dont des fonds pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport À nous le podium;
- 5 millions par année pour les cinq prochaines années à l'appui des initiatives de participation aux sports.

Le budget prévoit également un montant supplémentaire de 87 millions de dollars pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver qui se dérouleront à Vancouver et à Whistler.

## 7 Cadre de justice

Le budget de 2005 prévoit des mesures visant à protéger les Canadiens contre les crimes et à cultiver leur confiance dans le système judiciaire, dont les mesures qui suivent :

- 90 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour améliorer la Stratégie nationale pour la prévention du crime;
- 25 millions au cours des cinq prochaines années pour renouveler l'Initiative sur les victimes d'actes criminels;
- 15,6 millions par année à l'appui des mesures destinées à faire comprendre aux criminels de guerre que le Canada n'est pas une terre d'accueil pour les gens de leur espèce.

### Majoration du montant personnel de base

Le budget de 2005 prévoit la majoration du montant personnel de base, c'est-à-dire le montant de revenu que les Canadiens peuvent gagner en franchise d'impôt, qui passera à 10 000 $ d'ici 2009. Cette mesure profitera à tous les Canadiens, mais surtout à ceux dont le revenu est faible ou modeste. De fait, par suite de cette mesure, 860 000 contribuables à faible revenu, dont quelque 240 000 aînés, n'auront plus à payer d'impôt.

## Renseignements sur le budget de 2005

Vous pouvez obtenir des renseignements sur Internet, à www.fin.gc.ca, ou en appelant au :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
1 800 465-7735 (téléimprimeur, pour les personnes ayant une déficience auditive ou un trouble de la parole)

Pour obtenir des exemplaires de ce dépliant ou d'autres documents budgétaires, adressez-vous au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518
Courriel : services-distribution@fin.gc.ca

*This document is also available in English.*